

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(54^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 25 mai 1994



www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Programmation militaire pour les années 1995 à 2000.** –
Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2181).

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2181)

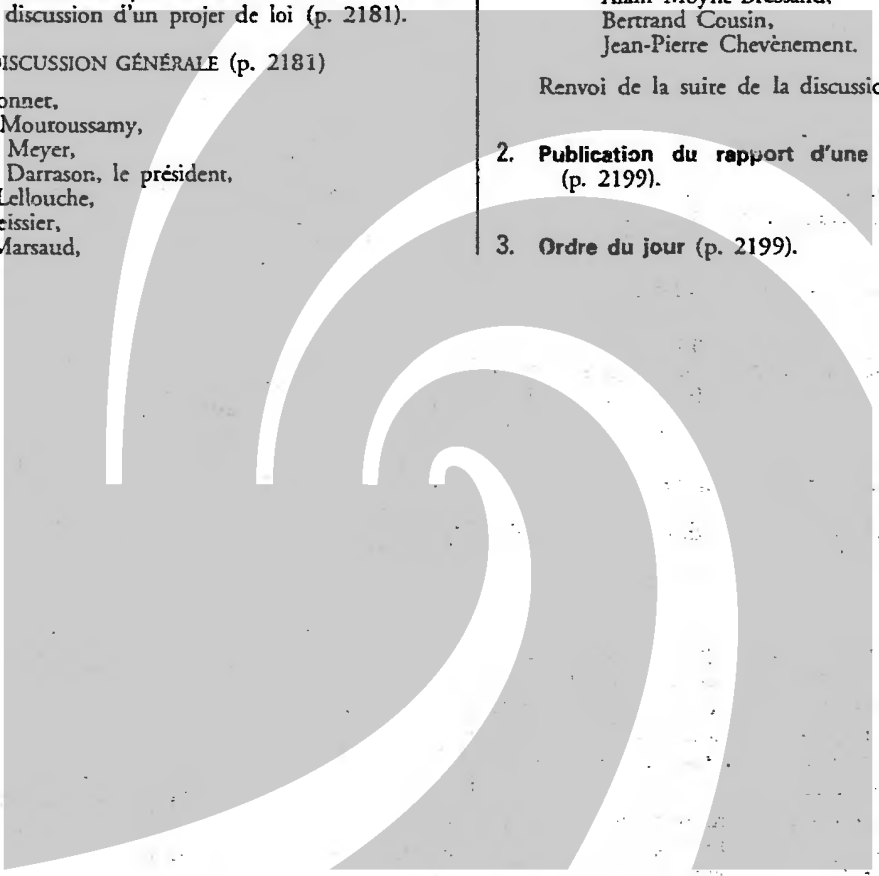
MM. Yves Bonnet,
Ernest Mouroussamy,
Gilbert Meyer,
Olivier Darrason, le président,
Pierre Lellouche,
Guy Teissier,
Alain Marsaud,

MM. Bernard Carayon,
Michel Godard,
Charles Cova,
Alain Moyne-Bressand,
Bertrand Cousin,
Jean-Pierre Chevènement.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Publication du rapport d'une commission d'enquête**
(p. 2199).

3. **Ordre du jour** (p. 2199).



LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président**

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1995 À 2000

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (n° 1153, 1218, 1217, 1266).

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Yves Bonnet.

M. Yves Bonnet. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, pour mieux exposer les réflexions et les interrogations que m'inspire le projet de loi de programmation militaire, je dirai, dès l'abord, mon approbation globale et forte du texte que vous nous soumettez et la satisfaction que je partage avec tous mes collègues de la priorité reconnue à la défense par le Gouvernement dans un contexte de rigueur budgétaire.

La loi de programmation militaire pour les dernières années de ce siècle sera la première d'une ère différente et ses dispositions doivent bien davantage s'imprégner des enseignements de la guerre du Golfe ou de ceux des crises régionales que des conséquences du long et silencieux affrontement de deux sociétés antagonistes. Ces leçons sont au nombre de six :

L'intégration de l'ensemble des forces de mer, de l'air et de terre et leur large soumission à l'exploitation de l'espace, c'est-à-dire du cosmos, afin que soit instantanément connue l'image du théâtre, décidé l'acte opérationnel et communiqué à tous les exécutants dispersés sur de vastes étendues l'ordre les concernant ;

Le critère du « zéro perte » qui optimise l'arme de destruction à distance appelée à la plus extrême précision et tend de plus en plus hypothétique l'engagement de forces de mêlée ;

La difficulté de la projection de puissance hors de nos frontières sans recourir à la logistique d'un pays tiers, et de préférence ami, qu'il s'agisse d'implantations terrestres ou de moyens de transport aériens et maritimes ;

Les divergences d'appréciation entre pays alliés ou partenaires quant à la définition de leurs intérêts vitaux communs, et *a fortiori* nationaux, ce qui fragilise incontestablement toute mise en œuvre d'une interopérabilité qui ne serait pas soumise à une autorité politique unique ;

La lenteur et le coût des programmes d'armement multinationaux, en dépit des efforts et de l'ouverture de notre pays - bien souvent seul à plaider ses dossiers - aux exigences de nos partenaires européens ;

Enfin, et cette considération s'impose comme majeure, la prééminence militaire américaine et la puissance de ce que, à propos d'un autre pays, il était convenu d'appeler le complexe militaro-industriel.

Ces constats justifient pleinement le choix qui nous est proposé du maintien de nos grandes options nationales de dissuasion et de protection de nos intérêts dans un cadre strictement national - cette considération devrait satisfaire nos collègues communistes. Une première traduction de cette volonté de défense maintenue est à trouver dans le renforcement de nos capacités de renseignement, de communication et de commandement, même s'il est permis de s'interroger sur le nouvel accroissement des effectifs de la DGSE, dont, discrétion oblige, la justification et l'emploi ne nous sont pas indiqués. Ces mêmes constats s'inscrivent plus malaisément dans le devenir de notre marine, dont il est à craindre qu'elle ne dispose pas de la totalité des moyens qu'exige le plus large éventail des missions de toutes les armes et sur le plus vaste domaine. Qu'il me soit permis de m'interroger devant vous, au nom de cette cohérence que j'appelais de mes vœux lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1994.

La composante sous-marine de la dissuasion nationale demeure la première et la principale : la disposition du meilleur SNLE du monde, dont vous avez, monsieur le ministre d'Etat, admiré le premier exemplaire à Cherbourg, représente non seulement un légitime sujet de fierté, mais, ce qui est plus important encore, l'affirmation de notre maîtrise technique, notamment pour ce qui concerne l'utilisation d'un acier de très haute élasticité mais encore dans le domaine de la discrétion acoustique.

Ma préoccupation est donc autre : sommes-nous véritablement assurés que le maintien en permanence de deux SNLE - NG ou pas - à la mer peut être assuré sans défaillance avec quatre de ces sous-marins, alors que la marine assume cette mission avec cinq SNLE ? Avons-nous la certitude que la prolifération inévitable, mais que nous regrettons tous, de l'armement nucléaire ne nous imposera pas une présence plus affirmée au fond des mers et que la décision présidentielle de limitation à deux des sous-marins en patrouille ne sera pas remise en cause ? En d'autres termes, ne devons-nous pas, pour un coût d'ailleurs réduit, prolonger la série jusqu'à cinq SNLE de nouvelle génération ?

La dissémination d'armes balistiques à charge classique, chimique, voire nucléaire dans une vaste zone géographique politiquement et chroniquement instable m'autorise à poser une seconde question : celle de l'adjonction aux deux sous-marins de la FOST d'une force sous-marine à grande autonomie, c'est-à-dire dotée de la propulsion nucléaire, et capable de lancer avec précision et sans risque des engins à charge explosive classique, voire à charge nucléaire de faible énergie. Cette mission peut certes être assignée au porte-avions nucléaire ou à la frégate lance-missiles ; mais, outre la plus grande vulnérabilité

lité de tout bâtiment de surface, il n'est pas inutile de souligner la nécessaire redondance de frappes d'intimidation.

Le SMAF, sous-marin d'attaque du futur ou SNA de nouvelle génération, peut répondre à cette exigence, surtout si le programme ne se trouve pas limité à un niveau largement inférieur à la capacité actuelle de six SNA et sept sous-marins diesel ou à celle, prévue pour l'an 2000, de six SNA et de quatre sous-marins diesel. Encore conviendrait-il que, à partir du chantier interrompu du SNA 7, soit étudiée la construction d'un prototype expérimental, générateur d'économies substantielles.

Pour demeurer dans le domaine de l'activité sous-marine, force est de constater que notre politique d'exportation, pour laquelle vous vous engagez fermement, risque d'être largement pénalisée dans l'avenir par le retrait du service de tous les sous-marins du type de ceux que nous proposons à la vente. La reprise de la construction de sous-marins à propulsion diesel et leur affectation, même en nombre réduit, à la marine nationale n'apparaît donc pas comme irréaliste; elle pourrait de surcroît constituer un banc d'expérimentation utile à nos ingénieurs comme aux équipages.

Le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* a achevé sa course de lenteur pour gagner l'assurance d'une admission au service à l'été 1999 et relever le *Clemenceau*. Dernière puissance européenne à disposer de ce type de bâtiment, la France doit mobiliser à son profit une part non négligeable de sa flotte. La construction d'un second porte-avions était prévue dès le lancement du programme du *Charles-de-Gaulle* et sa commande interviendra en 1997, comme vous l'avez annoncé.

La cohérence de ce programme avec la livraison des intercepteurs Rafale, dont le coût, pour la durée d'exécution de la loi, représente les trois cinquièmes de celui des SNLE de nouvelle génération, est intelligemment assurée. D'aucuns jugeront, à la lumière des deux attaques conduites les 19 et 21 janvier 1991 contre le centre de recherches nucléaires de Bagdad, et dont tout le monde sait que la première fut infructueuse et la seconde couronnée de succès, que la performance est davantage à rechercher dans le vecteur, projectile intelligent guidé par laser, que dans le porteur et ses qualités de vitesse et de maniabilité. Les considérations industrielles ne seront pas étrangères au débat, si débat il doit y avoir.

La flotte de surface se voit assigner trois autres missions fondamentales: celles qui découlent de la protection de nos intérêts stratégiques et de puissance, la projection de forces, la protection de nos territoires ultramarins, auxquelles la tradition impériale et républicaine ajoute la mission de service public - je devrais dire napoléonienne plutôt qu'impériale, cela vous ferait plaisir, monsieur le ministre d'Etat! (*Sourires.*)

La première mission justifie la décision que vous avez prise, dès avant la loi de programmation, de construire un deuxième transport de chalands de débarquement de type Foudre pour une admission au service actif en 1998. Je ne doute pas de votre volonté de poursuivre ce programme qui conditionne très largement le maintien de notre capacité d'intervention.

Vous me permettrez de partager par ailleurs les préoccupations de notre rapporteur quant au renouvellement et à l'entretien des autres bâtiments de surface dont le nombre diminue lentement en raison, notamment, du retrait sans remplacement prévu des avisos, mais surtout en raison d'un vieillissement progressif, vieillissement qui s'établira à trois ans supplémentaires à la fin de la loi de programmation. L'entretien programmé de bâtiments, lar-

gement sollicités dans les opérations extérieures est compromis par une insuffisance de crédits qui ne représente qu'une économie de «bouts de chandelles». Faut-il inlassablement rappeler que la France s'est vu allouer quelque dix millions de kilomètres carrés de zone maritime économique exclusive et qu'elle n'a pas su adapter à cette formidable exigence les besoins de sa marine?

Peut-être nous faut-il à cet égard engager une révolution culturelle, une de plus, en abordant beaucoup plus résolument la construction de patrouilleurs rapides, capables d'emporter des systèmes d'armes performants et offrant, à un moindre coût, une solution valable aux exigences de la présence ultramarine comme des missions de service public.

Sans doute nous faut-il rapidement décider du remplacement des hélicoptères Lynx et Super-Frelon, en tout état de cause dans le cadre de la loi de programmation, ce qui pose le problème de la remise à plat du programme d'hélicoptère moyen lourd NH 90, comme l'a si bien souligné mon excellent collègue Olivier Darrason. Le mieux étant parfois l'ennemi du bien, une réduction des spécifications techniques et une énergique pression sur des partenaires hésitants - je pense à nos partenaires européens, bien entendu - doivent nous permettre de surmonter les difficultés de financement d'un appareil d'un coût manifestement excessif.

Monsieur le ministre d'Etat, je n'ignore pas, pour les avoir pratiquées à un niveau beaucoup plus modeste, les contraintes de l'adéquation budgétaire ni les servitudes, au sens noble, d'une coopération européenne, au principe de laquelle je souscris pleinement, ni les concessions qu'impose la cohabitation.

Je salue volontiers, vous le savez, votre constance, votre courage et, ce qui est beaucoup plus important, votre réussite, que vous avez à partager avec M. le Premier ministre. Il demeure que les économies réalisées grâce à la réduction des programmes sont rarement significatives, ainsi qu'en atteste le cas des SNLE de nouvelle génération: 11 p. 100 d'économies sur le coût de construction, si je me réfère au rapport du président et rapporteur de notre commission de la défense, pour un passage de six à quatre exemplaires.

Le maintien de certains programmes - tel celui de la composante terrestre de la force de dissuasion - peut les expliquer, sinon les justifier. Encore conviendrait-il que ce refus de tout choix drastique s'analyse comme une stricte exigence de la continuité et non comme la soumission à des influences politiques ou professionnelles.

Le seul enjeu que nous ayons à approuver, vous l'avez dit vous-même fortement, est celui de notre capacité de défense, et nous devons ensemble assumer la responsabilité des choix.

La France n'a que trop rarement nourri l'ambition de disposer d'une grande marine, et cependant nos marins, meilleurs techniciens, meilleurs polytechniciens, au sens premier du terme, de notre armée, méritent de disposer des meilleurs instruments que nos ingénieurs et nos ouvriers, eux aussi les meilleurs, savent construire. Monsieur le ministre d'Etat, vous ne pouvez, de ce fait, qu'être le meilleur. En effet, je vous ai déjà dit ma satisfaction des résultats que vous avez obtenus et du projet de loi de programmation que vous nous soumettez. *Bis repetita placent.* (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutousamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, vous comprendrez aisément qu'un député de l'outre-mer, élu d'une région située aux portes de pays sous-développés puisse avoir une appréciation particulière des problèmes militaires concernant la France.

Puisque du point de vue géostratégique, les départements et les territoires d'outre-mer constituent une ceinture planétaire de la plus haute importance pour la France, notamment en matière de télécommunications, de contrôle des grandes voies de navigation et de présence au seuil des autres continents, on ne peut que prêter davantage attention au scénario n° 3 retenu dans le Livre blanc sur la défense. Mais au-delà du sentiment d'appartenir à un grand ensemble qui impose la sécurité maximale ou absolue face à toute forme d'agression, cette loi de programmation militaire soulève de nombreuses interrogations.

Ainsi, les 613 milliards de francs consacrés à ce projet de loi, le programme de missiles, d'avions, de chars, de sous-marins donnent le frisson et révèlent, en réalité, le poids de l'absurdité humaine dans ce monde libéral où la paix armée fait violence à la morale, à la dignité, à l'honneur de l'homme et à la paix.

Dans cette assemblée, comment faire admettre que la liberté et l'indépendance de la France soient vraiment au prix de telles armes et de telles dépenses, tandis que les petits enfants de ceux qui, jadis, ont versé leur sang pour cette liberté et cette indépendance chères à tous attendent vainement, la main rendue et la bouche ouverte, la paix des graines qui germent et leur sauveraient la vie.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre d'Etat : que la France assure sa défense ne se discute pas, mais la conception de sa politique militaire et les choix opérés dans un contexte mondial caractérisé, me semble-t-il, par une complicité évidente autour de la production d'armes de plus en plus sophistiquées désespèrent une grande partie de l'humanité. Il est effroyable de constater avec quel dynamisme la science et la technologie sont mises au service de l'armement en Occident, alors que la santé, la formation, l'aide à la lutte contre la faim et pour le développement durable restent en rade dans le tiers monde.

En cette fin de siècle troublée par tant d'inquiétude, par tant de drames humains nourris le plus souvent par les armes et si sombre pour la jeunesse, la France doit s'appliquer, avec ses alliés, à inventer un nouveau « vivre ensemble planétaire » garantissant à tous un juste partage des richesses naturelles, industrielles et culturelles. Grâce à une telle politique, qui ne peut s'imposer par les armes, la terre peut devenir le jardin de tous les peuples, à condition que l'intelligence humaine, le progrès, la puissance industrielle, l'argent propre soient consacrés à la paix désarmée, à la qualité de vie, à l'environnement, au développement durable et à une nouvelle humanité reposant sur une politique de coopération, solidaire, émancipatrice et progressiste.

M. le Premier ministre, qui rentre d'un voyage aux Antilles-Guyane, a été fortement ébranlé par l'habitat insalubre et le drame du chômage qui frappe particulièrement notre jeunesse. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, je ne vous demande pas beaucoup : sur les quarante-quatre chars Leclerc qui doivent être fabriqués chaque année, donnez-nous seulement la valeur de quatre d'entre eux. De la sorte, ni la défense ni l'indépendance de la France ne seraient remises en cause et nous disposerions de moyens supplémentaires pour

loger décemment plusieurs milliers de familles et créer des centaines d'emplois. (*Applaudissement sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la loi de programmation militaire doit déterminer les moyens consacrés à la gestion et à la modernisation de notre outil de défense au cours des prochaines années. Partant de là, nous fixerons aussi la place de la France sur l'échiquier stratégique des grandes puissances mondiales. Le débat ouvert aujourd'hui est donc très important, nous en sommes tous conscients.

La projection proposée peut convenir ou déplaire. Pour ma part, j'ai le sentiment que le concept d'ensemble rejoint une bonne partie de nos objectifs. Certes, quelques moyens supplémentaires auraient été heureux pour améliorer la situation sociale de nos militaires et de ceux à qui nous devons notre reconnaissance. Mais l'essentiel est préservé.

L'actualisation annuelle permet aussi d'éviter un dérapage entre objectifs et coût de revient des équipements soumis à renouvellement. L'idée d'installer une stimulation auprès de nos partenaires économiques peut susciter cette dynamique qui permettra certainement d'atteindre l'équilibre entre les coûts et les matériels nécessaires. De plus, cette notion est à conjuguer avec l'indispensable train de recherches. Celui-ci est inéluctable non seulement par rapport aux besoins de notre défense, mais aussi à ceux de l'avancée technologique nécessaire à l'économie française.

Pour le reste, tout ou presque tout a déjà été dit. Je vais donc volontairement changer de registre.

Monsieur le ministre d'Etat, dans votre orientation, vous faites l'option du partenariat : c'est à la fois un pari et un défi. Aussi souhaiterais-je plus particulièrement appeler votre attention sur trois points que je considère comme très importants. Il s'agit de l'accompagnement social des restructurations militaires ; de la réutilisation économique des emprises foncières laissées vacantes, suite aux dissolutions de régiments ; enfin, de l'éligibilité au fonds de compensation de la TVA, des constructions de gendarmeries.

Constatez que ces trois questions relèvent directement du partenariat recherché, ici avec les collectivités locales, maillons indispensables pour le succès de votre entreprise.

Monsieur le ministre d'Etat, suite à des dissolutions, de nombreuses entreprises ont eu à subir une baisse particulièrement significative de leur activité. Les plus touchées furent bien entendu les petites structures. Dans divers secteurs, le départ des militaires - et de leurs familles - a provoqué un véritable vide dans l'activité tertiaire.

Certaines de ces activités ne sont pas éligibles aux fonds de compensation existants - je pense plus particulièrement au programme Konver - pour des motifs qui tiennent à leur localisation géographique. Elles se trouvent ainsi écartées du bénéfice de substantiels moyens de relance.

Depuis maintenant deux ans, j'attends par exemple les aides annoncées l'ex-9^e régiment du génie. Il devient urgent d'adapter au plus vite les outils d'accompagnement existants ou, à défaut, d'en mettre de nouveaux en place, spécifiquement destinés à ces difficultés.

Se pose aussi la question de savoir quelle destination donner aux terrains et bâtiments libérés. Il n'est pas concevable de les laisser à l'abandon. Or ce patrimoine

est en train de se dégrader. Un partenariat plus actif devrait être trouvé avec les collectivités territoriales intéressées. La principale question ne doit plus porter sur le produit de la cession. Par contre, ce patrimoine serait à mettre sur le marché à des conditions qui puissent réellement attirer les investisseurs et non les faire fuir.

A cet égard, les contraintes de certaines règles d'urbanisme gênent également. Pour l'intégration du domaine militaire désaffecté dans l'environnement économique, il faudrait trouver une formule allégée permettant la révision du POS et du SDAU, le cas échéant.

J'en arrive au dernier point : l'inéligibilité au fonds de compensation de la TVA des constructions de gendarmeries. Bien que la loi de finances rectificative pour 1993 ait prorogé jusqu'à la fin de l'année l'ouverture audit fonds, l'application de l'article 42 de la loi de finances pour 1989 va poser un sérieux problème.

Les collectivités locales, plus spécialement les conseils généraux, ont déjà beaucoup investi. Nul doute qu'ils n'hésiteront pas à se retirer des projets à venir si les dispositions de l'article 42 devaient être maintenues. Les premiers à pâtir de ce désengagement seraient les gendarmes, mais votre pari, qui repose sur le partenariat avec les collectivités locales, au sein même de la loi de programmation militaire serait également compromis. Je sais que vous conduisez des discussions avec vos collègues à ce sujet, principalement avec M. le ministre du budget. Il conviendrait de les faire aboutir très rapidement.

Je sais bien qu'il faut composer avec les impératifs budgétaires. La qualité des services publics de proximité doit cependant rester une priorité. Aussi conviendrait-il, en l'espèce, de revoir rapidement les cas évoqués. Il y va des actions à promouvoir dans notre stratégie d'aménagement du territoire.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, les trois problèmes sur lesquels je souhaitais attirer votre attention. J'espère qu'il vous sera possible de les faire vôtres. Il importe de les intégrer dans des mesures rectificatives afin de les résoudre très rapidement.

Le projet de loi de programmation militaire, je l'ai dit d'emblée, est très satisfaisant et j'y suis donc pleinement favorable. Je souhaite pourtant qu'il vous soit possible de l'ouvrir aux réalités pratiques que je viens de vous rappeler. Dès à présent, je tiens à vous en remercier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrasson.

M. Olivier Darrasson. Monsieur le ministre d'Etat, sur le contexte budgétaire, économique, politique tout a été dit avec talent par les orateurs du groupe UDF et de la majorité. Aussi me bornerai-je, de façon préliminaire, à évoquer l'opportunité, au vrai sens du terme, de cette loi : opportunité dans le calendrier politique, économique et financier du pays, opportunité dans le paysage industriel français et européen, opportunité aussi dans le rapport des forces politiques où vos choix difficiles sont de vrais choix. En effet, ils existent enfin là où il n'y avait plus rien, ils s'affirment dans la durée et sont guidés par votre volonté tranquille, faite d'opiniâtreté, de résolution et d'intelligence des situations, c'est-à-dire d'adaptation à l'économie française, à la géographie européenne et aux enjeux mondiaux.

Monsieur le ministre d'Etat, je centrerai cette intervention sur l'armée de l'air dont je suis, par ailleurs, le rapporteur.

Si l'on examine en détail la place de l'armée de l'air dans le projet de loi, sa situation tout au long de la période 1995-2000 me semble contrastée. En lisant avec attention le Livre blanc, j'ai été frappé par la place prédominante que celui-ci donne, directement, ou indirectement à l'armée de l'air. En particulier, la plupart des six scénarios nécessitent la projection de forces à grande distance, ce qui ne peut se faire d'évidence qu'avec des avions de transport.

J'ai noté avec satisfaction que le Livre blanc privilégie le rôle majeur que doivent jouer à l'avenir nos forces aériennes dans une stratégie renouvelée. Je signale d'ores et déjà, et l'actualité le confirme, que, depuis plusieurs mois, soixante-quinze avions de combat et la quasi-totalité de notre flotte de transport aérien sont impliqués dans des opérations à laquelle participe la France dans le cadre des Nations unies, principalement en ex-Yougoslavie.

Le Livre blanc définit par ailleurs pour l'armée de l'air le format à atteindre à l'horizon 2010. Il ne me semble pas inutile de le rappeler ici : l'aviation de combat devra, à cet horizon, être constituée d'une vingtaine d'escadrons, soit 380 avions de combat en ligne. La flotte des ravitailleurs devra être forte d'une vingtaine d'appareils et une centaine d'avions de transport seront nécessaires, tant pour les missions logistiques que tactiques. Nous souscrivons totalement à ces objectifs.

La loi de programmation militaire que vous nous soumettez aujourd'hui se devait d'être la première étape dans la réalisation des objectifs assignés par le Livre blanc. Force est cependant de constater que, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, les crédits d'équipement dont va bénéficier l'armée de l'air sur la période ne s'accroissent pas autant que ceux des autres armées. En effet, avec 145 milliards de francs sur six ans, les crédits du titre V, Air, augmentent en moyenne de 0,07 p. 100 par an contre 0,5 p. 100 pour l'ensemble des armées, soit sept fois moins. Il en résultera inévitablement une légère diminution de la part de l'armée de l'air dans l'ensemble du budget de la défense. L'on ne peut donc pas dire que l'armée de l'air ait été jugée - et je le regrette - prioritaire.

Cependant, même si cette situation ne peut être considérée comme totalement satisfaisante, il faut remarquer qu'elle s'explique. Si le développement du Rafale pèse lourd - vous avez souligné vous-même, monsieur le ministre d'Etat, que pour l'ensemble des armées le poids du Rafale est d'environ 50 milliards sur la durée de la loi - l'armée de l'air percevra peu de matériels au cours de la période 1995-2000. En revanche, dès le début des années 2000, elle verra la conjonction de l'arrivée en production des Rafale et des avions de transport futurs. Je ne vois pas à ce moment-là comment elle pourrait assurer le renouvellement de ses équipements sans un taux de croissance de ses crédits très supérieur à celui que nous enregistrons aujourd'hui. Pour être encore plus clair, si la loi de programmation militaire dont nous discutons aujourd'hui peut, dans une certaine mesure, faire l'impasse sur l'aviation, il ne pourra, en aucun cas, en être de même de la loi suivante. Je souhaite pour ma part que le Parlement soit vigilant sur ce point.

Quel est donc le sort budgétaire, en termes de programmation, des différentes missions de l'armée de l'air ? En ma qualité de rapporteur de l'armée de l'air, je suis naturellement très attaché à la pérennité de la composante aérienne des forces nucléaires, en raison de son mode de pénétration et de sa flexibilité. Je sais que toutes les mesures sont prises pour maintenir en service les

Mirage IV jusqu'en 1996, puisqu'ils devraient être relayés à partir de cette date par les Mirage 2000 N et le système d'arme ASMP jusqu'en 2010. Cela nous donne le temps de la réflexion pour assurer la succession du Mirage IV et de l'ASMP. J'aurais cependant souhaité que soit mieux affirmé dans la loi de programmation le choix de la future deuxième composante des forces nucléaires qui, d'évidence, ne peut être organisé qu'autour du Rafale complété par un nouveau missile propulsé par statoréacteur, domaine technologique dans lequel nous jouissons d'une avance indéniable, tout comme d'ailleurs pour son frère jumeau l'ANS.

Je souhaite souligner maintenant les nombreux points positifs du projet de loi.

Première satisfaction, le Mirage 2000 D, version dérivée du Mirage 2000 N, destiné à la pénétration et à l'attaque au sol de jour comme de nuit, sera poursuivi jusqu'à son terme contrairement aux inquiétudes qui avaient pu se faire jour. Cet appareil permet à notre armée de l'air d'accroître très sensiblement ses capacités d'attaque dont il faut rappeler qu'elles ont été l'une de nos principales faiblesses lors de la guerre du Golfe, qui a en particulier montré la limite de nos Jaguar. Le Mirage 2000 D sera capable d'attaquer de jour comme de nuit, dans toutes les conditions météorologiques, y compris les plus dégradées. En attendant le Rafale, cet appareil sera le seul avion offensif de l'armée de l'air susceptible de rivaliser avec les appareils les plus modernes dont disposent nos alliés.

Je note toutefois, comme plusieurs de ceux qui m'ont précédé à cette tribune, que la contrainte budgétaire a conduit à réduire les cadences de livraisons de quinze à dix unités par an au-delà de 1995. L'équipement du dernier escadron de vingt avions se trouvera donc décalé d'une année. A partir de 1998, le Mirage 2000 D sera équipé du missile air-sol Apache, équipement qui se poursuivra normalement pendant la période 1995-2000.

Deuxième aspect positif, la poursuite, conformément aux prévisions antérieures, du programme Mirage 2000-5 de défense aérienne, avec une première livraison prévue à la fin de 1997. La décision de doter l'armée de l'air de cet avion est liée, nous le savons, à la commande passée par Taïwan de soixante Mirage 2000-5. Pour la France, il s'agit en fait de rénover trente-sept des Mirage 2000 disposant aujourd'hui d'un radar peu performant en les dotant d'un nouveau système d'armes, celui du 2000-5.

Dès 1999, deux escadrons de quinze appareils chacun seront opérationnels. Grâce à une capacité d'emport en carburant et en missiles supérieure à celle du Mirage 2000 et grâce à la capacité multicibles du nouveau radar RDY, cet appareil répondra parfaitement au nouveau concept d'emploi des avions de défense aérienne sur les théâtres extérieurs. En particulier, il sera équipé du nouveau missile MICA d'interception et de combat aérien qui, dans un deuxième temps, équipera le Rafale. Ce missile, actuellement en cours de développement, valorisera considérablement nos avions de chasse. Bien qu'il subisse dans la loi un léger étalement des livraisons, le calendrier reste cohérent avec la mise en service des Mirage 2000-5.

Chacun sait bien que de la réalisation par la France de ce programme Mirage 2000-5 dépendent la réussite et le bon déroulement du contrat passé avec la République de Chine à Taïwan. Nous serons donc très vigilants, monsieur le ministre d'Etat, dans les années à venir, à ce qu'il ne subisse aucun retard dû à des considérations budgétaires ou diplomatiques. Mais n'oublions pas que la commande par Taïwan de soixante exemplaires de cet

avion a été et restera dans les prochaines années une bouffée d'oxygène primordiale pour notre industrie aéronautique nationale.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, la *realpolitik* est-elle bien celle qui est menée aujourd'hui du côté du quai d'Orsay, à quelques pas d'ici ? Ne devrait-on pas faire preuve, là-bas aussi, d'un peu plus de subtilité dans l'expression publique de nos options économico-diplomatiques ?

Autre sujet de satisfaction, l'amélioration de nos capacités de ravitaillement en vol. Dès l'été prochain, 95 p. 100 de nos avions seront ravitaillables en vol. Or, il faut savoir que la flotte de onze C 135 dont dispose aujourd'hui l'armée de l'air a été acquise dans les années soixante pour ravitailler les seuls Mirage 4 des forces aériennes stratégiques. Aujourd'hui, ils doivent ravitailler l'ensemble du parc des avions de l'armée de l'air, y compris les Transall ravitaillables en vol. Notre insuffisance dans ce domaine est cruellement apparue dans la guerre du Golfe pendant laquelle, je le rappelle, les Etats-Unis utilisèrent plus de 200 avions ravitailleurs.

Même si nous avons progressivement modernisé nos C 135, notamment en les remotorisant et en augmentant le nombre de points de ravitaillement, leur nombre reste très insuffisant. La location qui avait été décidée, monsieur le ministre d'Etat, ne constituait qu'une solution provisoire. Vous avez aujourd'hui pris la décision d'acquérir - et je m'en félicite - cinq appareils d'occasion retirés du service par l'US Air Force. Les premières livraisons interviendront dès 1995. Ces avions - et c'est important - seront remotorisés avec des moteurs CFM 56. Le coût total est estimé à un milliard de francs, dont 80 p. 100 seront destinés aux seuls frais de remotorisation, ce qui constitue une véritable opportunité pour la SNECMA et devrait rassérer ceux qui s'inquiètent du volume, heureusement très faible, de nos achats sur étagerie étrangère.

Autre aspect positif, l'armée de l'air, pourra acheter en fin de période de programmation deux Airbus A310.

Je souhaite aussi signaler le lancement pendant la période couverte par la loi d'un nouveau missile, l'APTGD, arme de précision tirée à grande distance, dont il faudra définir prochainement les technologies et la maîtrise d'œuvre en fonction à la fois de critères de précision, de portée, mais aussi de coût.

J'aborderai maintenant les quelques zones d'ombre qui, à mon avis, subsistent dans le projet de loi pour ce qui concerne l'armée de l'air. J'en ai relevé trois : il s'agit du Rafale, de l'avion de transport futur et des problèmes de personnel.

Concernant le programme Rafale dont on a longtemps dit qu'il était un grand défi national, je répète une fois de plus qu'à mon avis, ce défi est gagné. Au cours des années antérieures, le Rafale a connu, pour des raisons principalement budgétaires, de nombreux retards. Aujourd'hui, il se présente sous d'excellents auspices : une première flotille devrait être opérationnelle à la mi-1999 sur le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*.

J'indique dès maintenant que, sur ma proposition, la commission de la défense a adopté un amendement précisant cette échéance. J'espère que vous voudrez bien la confirmer.

Quant au Rafale-air, il est décalé d'un an par rapport aux dates antérieurement prévues, ce que je regrette pour ma part, même si ce décalage est tout à fait supportable.

Je dirai peu de choses sur les principaux sous-ensembles, qu'il s'agisse du moteur M 88 qui poursuit son développement ou du radar RBE 2 qui, en dépit de

certaines critiques relevant à mon avis de l'autodénigrement, est aujourd'hui une réussite technologique et représente un enjeu majeur.

Quant au programme en général, mon souci est celui du rythme avec lequel il arrivera dans l'armée de l'air. Ce qui est prévu actuellement dans le projet de loi, c'est une commande moyenne de seize appareils par an à partir de 1998 et jusqu'en 2000. A ma connaissance, deux appareils pourraient être commandés en 1996 et neuf en 1997, aucune commande n'étant envisagée pour 1995.

Ce chiffre de seize commandes annuelles est-il cohérent, monsieur le ministre d'Etat, avec le format de l'armée de l'air fixé par le Livre blanc à 380 avions de combat en ligne ? A mon sens, la réponse est non. C'est pourquoi j'avais souhaité que la commission de la défense adopte un amendement tendant à faire passer le rythme de commande du Rafale à vingt exemplaires par an pour éviter que l'armée de l'air ne dispose plus, à terme, que de 320 avions de combat en ligne. La commission de la défense m'avait suivi, mais cet amendement n'a pas franchi le seuil de la recevabilité financière, examiné avec beaucoup de rigueur par le président de la commission des finances.

En second lieu et indépendamment des nécessités opérationnelles, il m'apparaît que l'arrivée du Rafale en unités constituées dans l'armée de l'air à partir seulement de 2002 risque d'obérer assez sérieusement ses chances à l'exportation et de réduire le différentiel positif de notre appareil par rapport à l'EFA, son concurrent européen.

Dès lors, je souhaite que la révision de la loi en 1997 soit l'occasion d'accélérer le rythme des commandes de Rafale par l'armée de l'air. Si tel n'était pas le cas, monsieur le ministre d'Etat, il faudrait alors, dès maintenant, clairement affirmer que le format de l'armée de l'air à l'horizon 2010 n'est plus de 380 avions mais de 350, voire de 320.

J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que vous apporterez au cours de ce débat les réponses, ou plutôt la réponse que nous attendons tous, c'est-à-dire l'assurance de la cohérence entre le format et le rythme d'équipement en avions de combat de l'armée de l'air.

Concernant l'avion de transport futur, qui bénéficie pendant la période de programmation militaire d'un financement modeste, l'échéance de 1997 est aussi fondamentale.

Le remplacement de la flotte des Transall à l'horizon 2003-2005 est une nécessité absolue, je n'y reviendrai pas.

Chacun sait bien aujourd'hui qu'une coopération européenne est indispensable sur ce programme. Nous regrettons vivement que la Grande-Bretagne semble d'ores et déjà s'orienter vers l'acquisition de C-130 américains et ne semble pas déterminée à faire jouer la préférence européenne. Mais peut-être trouverons-nous là l'occasion de montrer que nous avons dans le domaine des grands fuselages, de réelles compétences nationales.

Actuellement, ce projet souffre de n'être que l'addition des spécifications des états-majors, ce qui conduit à un coût beaucoup trop important, notamment pour le budget de notre armée de l'air. Je salue, à cette occasion, l'initiative tout à fait remarquable prise en décembre dernier par le chef d'état-major de l'armée de l'air de réunir à Paris l'ensemble des chefs d'états-majors des armées de l'air concernées par ce programme afin de définir une réduction des spécifications opérationnelles permettant de diminuer le coût de ce programme. Cette démarche devrait permettre de le rendre compatible avec les enveloppes budgétaires.

Les crédits prévus dans le projet de loi - moins de deux milliards de francs, ce qui est faible comparé au rôle futur de cet appareil en matière de projection de forces qui est, je le rappelle, une priorité du Livre blanc - sont cependant cohérents avec les premières livraisons prévues pour 2005. C'est pourquoi, lors de la révision de la loi en 1997, il conviendra d'accroître notablement les financements mis à sa disposition.

J'ai volontairement évoqué successivement le programme Rafale et le programme d'avions de transport futur. Pour ce qui est du projet de loi qui nous est aujourd'hui soumis, même si les prévisions et les crédits mis en place me semblent légèrement inférieurs à ce qui serait nécessaire, je constate que l'essentiel est sauvegardé. Sur ce point, c'est plutôt la loi de programmation qui suivra celle que nous allons adopter qui est, pour ces deux programmes, un enjeu majeur. Il ne faudrait pas monsieur le ministre d'Etat, que, dans les années qui suivront 1995-2000, ces deux appareils souffrent, l'un et l'autre, d'une concurrence dramatique en matière budgétaire. Je souhaite en particulier que l'on n'ait jamais à arbitrer entre le nombre de commandes annuelles de Rafale et d'avions de transport futur.

Pour conclure, je dirai quelques mots des problèmes de personnels.

Depuis plusieurs années, l'armée de l'air a entrepris une démarche volontariste pour réduire ses effectifs de manière significative conformément à l'évolution du format de ses forces.

Elle a d'ores et déjà réduit le plus possible ses services de soutien et, contrairement à d'autres armées, préservé autant qu'elle le pouvait les forces opérationnelles. Le projet de loi de programmation se traduira pour elle par une baisse de ses effectifs de près de 6 100 personnes dont 1 628 cadres, 4 100 appelés et 370 personnels civils. C'est le plus gros effort consenti par l'une des trois armées au cours de la période 1995-2000, il faut le souligner et reconnaître que les gros bataillons n'ont jamais été dans l'armée de l'air.

Il faut affirmer clairement, dès maintenant, que cet objectif ne pourra être atteint sans que soit poursuivi le programme de restructurations et de fermetures d'installations. Un préavis suffisant est nécessaire pour annoncer la fermeture d'une base aérienne et deux à trois ans me semblent être un minimum afin que les personnels puissent être rassurés sur leur sort.

Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, sur les bases aériennes, le personnel me semble inquiet, il faut que vous le sachiez, chacun pensant que sa propre base pourrait être fermée. Nous savons naturellement qu'il n'en est rien et que le nombre de fermetures, si indispensables qu'elles soient, ne sera pas élevé.

Sur ce point précis, deux solutions s'offrent à vous : soit fermer des bases plates-formes en petit nombre, soit fermer des bases entrepôts, en nombre plus important puisque ces dernières regroupent souvent quelques centaines de personnes.

Il serait à mon sens dangereux d'envisager de réduire le nombre de bases plates-formes, ce qui à terme pourrait justifier une nouvelle réduction du nombre d'avions de combat en ligne. L'histoire récente, qui a vu la réactivation de bases plates-formes, en témoigne largement. En revanche, il me paraîtrait beaucoup plus opportun de réduire, autant que faire se peut, le nombre de bases entrepôts, dont un certain nombre pourraient être regroupées, générant ainsi des économies importantes.

Même si ces mesures ne sont envisagées que pour la fin de la période couverte par la loi de programmation, leur annonce devrait être, à mon sens, la plus rapide possible. C'est pourquoi je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez, sur ce point précis, nous indiquer dans quel sens va votre réflexion, au moment même où vous vous apprêtez, dans le cadre de l'exercice budgétaire prochain, à demander aux armées de nouvelles et importantes réductions de leur budget de fonctionnement. Vous le savez mieux que quiconque, pour ce qui est de l'armée de l'air, c'est désormais à l'efficacité et à la sécurité même des équipages et de leurs machines que l'on touche, car moins de crédits de fonctionnement sur une base, cela signifie, aujourd'hui que la limite a été atteinte, moins d'heures d'entraînement et moins d'heures d'entretien du matériel, c'est-à-dire, plus prosaïquement, plus de risques.

De grâce, monsieur le ministre d'Etat, gardez cette réflexion en mémoire lorsque vous aurez à répartir les efforts.

En conclusion, vous obtiendrez sans nul doute un très large vote. Il s'agira, en fait, moins d'un consensus dont, comme d'autres, il convient de se méfier, que de la traduction d'une forte reconnaissance par votre majorité du bien-fondé de votre politique et de l'aveu implicite ou explicite par l'opposition de la pertinence de votre message politique et de votre méthode.

Votre méthode a d'abord consisté à exercer l'autorité de l'Etat à travers ses choix. Nous avons tous en mémoire les efforts de restructuration et les options industrielles ou budgétaires que vous nous avez demandés. Votre méthode a consisté également à dialoguer avec la société civile et les industriels, d'une part, à travers le Livre blanc, et avec les parlementaires, d'autre part, à travers notamment le débat d'aujourd'hui.

Votre message politique est clair. Dans un pays qui en manque singulièrement, le Premier ministre et vous-même tracez enfin des perspectives à long et à moyen termes, et vous apportez enfin des moyens financiers audacieux tout en laissant des options ouvertes. C'est ainsi, monsieur le ministre d'Etat, que l'on prépare le pays à son avenir, aujourd'hui à travers sa défense et, demain, je n'en doute pas, à travers d'autres choix politiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mon cher collègue, vous me permettez un commentaire après votre intervention. Vous disposiez de dix minutes. Or, vous avez parlé vingt minutes. Je ne critiquerai pas le fond de votre intervention qui était fort intéressante. Certes, je suis libéral, car il s'agit d'un très important débat. Mais si chacun doublait son temps de parole, nous risquerions de siéger jusqu'à quatre heures du matin. Je vous demande donc à tous de faire un effort d'autodiscipline, car je ne vous interromprai pas.

La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président - je vous demande, par avance, un peu d'indulgence - monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'adoption d'une loi de programmation militaire, qui engage l'avenir de nos armées, donc la sécurité du pays, a toujours, depuis le général de Gaulle, été un moment clé dans l'évolution de notre politique de défense sous la V^e République.

Ce moment revêt une importance toute particulière aujourd'hui puisque votre loi, monsieur le ministre d'Etat, est le premier effort de programmation de nos forces dans l'ère nouvelle qui s'est ouverte avec la fin de la guerre froide.

Aux difficultés classiques que connaissent bien les planificateurs militaires s'agissant de faire les bons choix et d'engager des programmes dont la durée de vie s'étale sur plusieurs décennies, s'est ajoutée cette fois-ci l'extraordinaire turbulence géopolitique née de la transition post-communiste.

Le souci de cohérence que vous avez ainsi engagé sous l'autorité du Premier ministre, d'abord en initiant durant ces derniers mois l'important effort de réflexion dans nos armées qui a abouti au second Livre blanc de la V^e République sur la défense, puis en proposant aujourd'hui à notre Assemblée ce projet de loi relatif à la programmation pour la période 1995-2000, mérite donc d'être salué à sa juste valeur.

Ce besoin de cohérence était, au demeurant, très fortement ressenti à la fois par nos militaires et par nos industriels, contraints de subir ces dernières années la gestion erratique du gouvernement précédent - cascades de retards et d'annulations de programme, non-respect des lois de programmation précédentes, réductions de crédits pourtant votés par le Parlement décidées unilatéralement par l'exécutif en cours d'exercice budgétaire. J'en passe et des meilleures !

Il faut saluer également l'effort considérable qu'a fait le Gouvernement, en cette période d'austérité et de réduction des dépenses publiques, pour maintenir notre effort de dépenses à un niveau honorable qui inclut même une légère augmentation de 0,5 point par an en francs constants. C'est d'autant plus méritoire que nous sommes dans un contexte tristement paradoxal, puisque caractérisé, d'une part, par la montée des conflits et le retour de la guerre en Europe et à la périphérie de l'Europe et, d'autre part, par la réduction considérable de l'ensemble des budgets de défense des démocraties, Etats-Unis compris. De ce point de vue, la France fait donc figure de modèle de lucidité dans la période actuelle.

Si ce double effort de cohérence et de maintien à un bon niveau des crédits engagés me conduit à approuver votre loi, comme d'ailleurs l'ensemble de mes collègues de la majorité, vous me permettrez cependant, monsieur le ministre d'Etat, de marquer quelques réserves, interrogations ou regrets quant aux choix qui ont présidé à l'élaboration de votre projet.

Ayant remis hier à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes un rapport consacré à ce qu'on appelle la PESC, à savoir la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, vous me permettrez tout d'abord de regretter l'insuffisance de la dimension européenne de notre défense, s'agissant notamment de la constitution d'une capacité importante d'intervention militaire à l'extérieur.

Chacun sent bien, en effet, que dans l'après-guerre froide, le problème de défense français, comme d'ailleurs celui de nos partenaires européens, a changé de nature. Il ne s'agit plus, comme au temps de la guerre froide, d'attendre dans le désert des Tartares, sur une frontière inter-allemande désormais disparue, l'assaut des vingt divisions de choc de l'Armée rouge positionnées en Allemagne de l'Est, auquel aurait répondu le dispositif de l'OTAN et celui de la France, mais de tout autre chose.

Notre problème consiste - permettez-moi d'utiliser une image - à éteindre les incendies de forêt qui se produisent à nos frontières suffisamment tôt, avant qu'ils ne

menacent le village européen. Cela implique d'abord un effort de débroussaillage, c'est-à-dire de diplomatie préventive. De ce point de vue, je salue l'initiative du Gouvernement d'ouvrir demain à Paris la conférence sur la stabilité, qui me paraît être un bon exemple. Mais cela implique aussi que la France et ses principaux partenaires européens soient capables d'intervenir ensemble, loin et fort, avec ou sans les États-Unis, selon que ceux-ci décideront ou non de s'impliquer dans des opérations parfois difficiles.

Une force d'intervention rapide européenne composée de contingents significatifs des cinq puissances principales de l'Union et pilotée par un conseil européen de sécurité fournirait ainsi à l'Europe et à la France une tout autre option que la passivité ou l'impuissance humanitaire qui ont caractérisé le triste bilan de l'Europe lors de son premier grand rendez-vous avec l'histoire de l'après-guerre froide je veux parler, bien sûr, de la guerre en Yougoslavie.

Or, qu'il s'agisse des effectifs engagés, des matériels - je pense au programme VBM et surtout de l'avion transport à long rayon d'action dont Darrason vient de parler, les programmes prévus dans votre projet me paraissent en deçà des besoins et, en tout cas, insuffisants au regard de l'évolution des menaces autour de l'Europe. Si votre projet protège l'ensemble des matériels lourds conçus pour l'essentiel pendant la période de guerre froide, les moyens nouveaux indispensables dans la phase de turbulence géostratégique qui vient de s'ouvrir me paraissent, en effet, trop timidement esquissés.

Le danger d'être à nouveau en retard d'une guerre - et vous me pardonnerez d'être aussi brutal - m'apparaît également dans deux autres domaines que je considère essentiels pour l'avenir : l'espace et la défense antimissiles.

Sur le premier point, votre projet répond en partie aux besoins de la France s'agissant de l'observation optique, avec Hélios II, et des télécommunications militaires, avec Syracuse II. En revanche, il fait une impasse partielle ou totale dans trois autres domaines clés : l'observation tout temps par radar, l'écoute et l'alerte précoces, essentielles pourtant à la détection de lancements de missiles adverses.

Ainsi les dramatiques faiblesses de la France et de l'Europe en matière spatiale, qui furent mises en évidence pendant la guerre du Golfe, ne sont-elles qu'imparfaitement compensées. On peut le regretter. Si un effort spatial sur l'ensemble de nos besoins avait entraîné un investissement de l'ordre de 8 milliards de francs environ, il aurait sans doute aussi permis d'impulser, comme le montre d'ailleurs toute l'histoire spatiale de l'Europe, un vaste effort européen, lequel est tristement absent aujourd'hui. Il peut sembler paradoxal d'investir plusieurs dizaines de milliards de francs dans un programme comme le M 5, par exemple, dont on peut franchement douter de l'urgence pour nous, alors que, pour le programme spatial, pourtant chiffré à une fraction de cette somme, l'investissement reste insuffisant.

Plus préoccupante encore, et paradoxale, est l'impasse qui est faite dans le domaine de la défense antimissiles. Faut-il rappeler qu'alors que les Américains, les Russes et les Israéliens travaillent dans ces domaines, c'est bien l'Europe qui est menacée au premier chef par la prolifération des missiles et des armes nucléaires à sa périphérie ? C'est en effet en face de l'Europe et non ailleurs, dans un arc de crise compris entre le Maghreb et le Pakistan que sont situés, Corée du Nord mise à part, l'essentiel des proliférateurs de demain.

Si l'actuel Président de la République française refuse d'envisager des frappes nucléaires pour répondre aux menaces futures nées de la prolifération et si, par ailleurs, la France ne prépare pas des défenses antimissiles, de quelle réponse disposerons-nous lorsque d'ici à une décennie environ, nos villes, comme d'ailleurs d'autres villes européennes, seront à portée de missiles nucléaires venus d'un certain nombre de proliférateurs ?

Les périodes de cohabitation, monsieur le ministre d'Etat, vous le savez fort bien, ne sont pas les plus propices à la refonte de la politique de défense dont notre pays a pourtant grand besoin dans l'après-guerre froide. Votre projet offre cependant une ébauche utile pour l'avenir. Il a le grand mérite de maintenir l'effort financier à un niveau honorable et de ne fermer aucune porte. Il appartiendra sans doute au prochain Président de la République, responsable suprême en matière de défense dans nos institutions, de le compléter plus avant, s'agissant en particulier des programmes nouveaux dont la France aura besoin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Je ne reviendrai pas sur les qualités de cette loi, d'autres que moi les ont déjà évoquées. Les grands programmes lancés sont pour l'essentiel maintenus. Vous n'avez pas, monsieur le ministre d'Etat, cédé aux sirènes des pacifistes myopes qui confondent la diffusion de la menace et sa dilution.

Je ne reviendrai pas non plus sur ma satisfaction de voir pris en compte le souci de maintenir notre compétence technologique, notamment par la confirmation du programme NH 90 qui tient au cœur de l'élus des Bouches-du-Rhône que je suis.

Je profiterai du bref temps qui m'est imparti pour vous parler d'une question peu abordée jusqu'à cet instant : le problème des réserves.

Ce problème est abordé par l'article 5 de la loi, article ramassé qui confirme que les réserves sont portées à 500 000 hommes. Cet article suscite de notre part une profonde réflexion.

Nous sommes en effet, dans ce domaine, à l'aube d'une véritable révolution culturelle. Jusqu'à présent, les réserves étaient conçues dans le cadre d'une puissante dichotomie entre l'état de paix et l'état de guerre, comme le moyen de compléter par de nombreux effectifs le noyau constitué par l'armée du temps de paix. Depuis la loi de 1993, elles peuvent être mobilisées dès le temps de paix, c'est-à-dire dans ce que nous appelons aujourd'hui les périodes de crise, pour compléter les forces permanentes avec des personnels qualifiés et entraînés - c'est d'ailleurs le cas, vous vous plaisez à le dire, monsieur le ministre, d'une vingtaine de personnels envoyés à Sarajevo.

Les réserves vont donc devoir être moins nombreuses, mais plus disponibles.

Moins nombreuses, cela suppose qu'il puisse être proposé quelque chose aux milliers de réservistes qui ne pourront trouver place dans le nouveau format des réserves. Que fera-t-on de ceux qui ne pourront souscrire un engagement spécial ?

Plus disponibles, cela suppose un partenariat accru entre la défense, les réservistes et surtout les employeurs civils. Cela suppose aussi des moyens en nette augmentation dès le budget de 1995 sur le plan des matériels et des personnels d'active qui devront gérer cette réserve, car le dénuement, vous le savez, est dans ce domaine particulièrement patent.

Il est souhaitable que l'action qui entourera cette refonte s'articule autour de trois axes principaux : la communication entre les entreprises et l'armée d'active ; des contrats d'engagements spéciaux qui équilibrent obligations et avantages au bénéfice des réservistes qui vont souscrire de tels contacts ; enfin, des contrats de partenariat avec des employeurs civils et les cadres de réserve.

Le premier des axes que je vous propose est un axe de communication en direction des entreprises.

Le cadre militaire de réserve est un employé généralement sérieux et recherché. Son engagement volontaire dans la défense du pays est un gage de son altruisme, de son civisme et de son sens des responsabilités. La fonction militaire lui confère rigueur, sens du devoir, aptitude au commandement. Bien des entreprises apprécient ces qualités, mais rechignent à libérer les employés au moment où les exigences des armées les appellent. Peu comparent le coût réel de cet absentéisme civique à celui de l'absentéisme tout court. Les périodes sous les drapeaux sont pourtant l'occasion pour les cadres de conforter des qualités essentielles aux entreprises. C'est cette notion qu'il faut faire comprendre aux employeurs et, à travers eux, à toute la nation.

La communication doit aussi s'opérer envers l'armée d'active. On pourrait quelquefois dire, d'ailleurs : « Les réserves, cette inconnue. » La mutation de la réserve doit y rencontrer le soutien nécessaire et, pour cela, l'information devra passer. Le titulaire d'un contrat d'engagement spécial doit être perçu comme un cadre militaire, à temps partiel certes, qui apporte, en raison de son ouverture à la vie civile, une compétence et une vision élargie des problèmes.

Le deuxième axe, c'est le statut social du réserviste.

Tout d'abord, il n'est pas souhaitable que les contrats d'engagements spéciaux soient réservés de fait à d'anciens cadres d'active et la présence en leur sein d'un nombre appréciable d'ex-conscrits est nécessaire.

En ce qui concerne ces contrats d'engagements spéciaux, il est urgent d'assimiler les périodes de réserve active à des périodes de formation, ce qui financera la protection sociale, et notamment vieillesse, des cadres mobilisés et assurera un retour serein dans l'entreprise à l'issue de la période. Compte tenu du nombre somme toute restreint des intéressés, cette mesure sera peu onéreuse par rapport à son efficacité en termes de qualité de recrutement des cadres et de meilleurs rapports entre l'armée et la nation.

Pour ceux des réservistes qui ne pourront pas souscrire ces contrats, il faudra rechercher des solutions. Dans ce cadre, l'IHEDN fait des propositions vers une défense non militaire et vers la protection civile des populations en temps de crise. Afin de ne pas laisser s'échapper ce gisement de volontariat, on peut aussi s'inspirer du rôle qu'ont les associations de volontaires dans les pays voisins.

Enfin, troisième axe sur lequel je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre d'Etat, c'est la création d'un contrat type d'association entre votre ministère et des entreprises qui emploieraient des cadres de réserve. Ce contrat pourra prévoir des mesures d'incitation classiques. Certaines pourraient être non financières - récompenses honorifiques, titres de reconnaissance, labels distinctifs - d'autres plus économiques : aides à la première embauche d'un officier de réserve, ce qui valoriserait les préparations militaires supérieures et attirerait au service militaire des cadres dont nos armées ont besoin ; prêts à l'investissement, quand celui-ci s'accompagne de l'embauche de cadres de réserve.

Enfin, rien ne nous interdit de faire preuve de plus d'imagination. Aujourd'hui, fleurissent des stages de motivation pour des cadres où des officines civiles proposant des ersatz de stages de commando, de parachutisme, d'escalade et de randonnée. L'armée peut très bien, comme en Grande-Bretagne, mettre à la disposition des entreprises qui joueraient le jeu des professionnels qui, en ce domaine, surclasseront aisément ce que l'on peut trouver ailleurs, et mêler à ces activités de perfectionnement des cadres de l'entreprise qui ne sont pas réservistes.

Communication, statut du réserviste, partenariat avec les entreprises, tels sont, monsieur le ministre, les trois axes sur lesquels je souhaiterais que l'on travaille dans ce domaine. *(Applaudissements les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud.

M. Alain Marsaud. Monsieur le président, je n'abuserai pas du temps de mes collègues !

Avant d'évoquer l'objet particulier de mon intervention, à savoir l'avenir du service national pour les cinq ans à venir, je souhaiterais vous remercier solennellement, monsieur le ministre d'Etat, pour la manière dont vous avez répondu à nos critiques et propositions concernant les restructurations des implantations militaires dans l'ensemble du pays. Vous avez tenu à associer les parlementaires aux décisions qui ont été prises. Cela était souhaitable et je vous en félicite.

Cette concertation a permis de maintenir certains sites comme celui de la base aérienne de Romanet dont la disparition aurait eu des conséquences économiques et sociales extrêmement graves pour mon département. J'ai cru comprendre cependant que certains de mes collègues verraient bien cette base de soutien disparaître. Inutile de vous dire combien j'y serais opposé !

S'agissant du service national, les autorités civiles et militaires de notre pays s'interrogent depuis plusieurs années sur son avenir. Je pense pour ma part que nous sommes à la veille d'un bouleversement important dans ce domaine.

Les maux dont souffre actuellement le service national ont été suffisamment soulignés pour que je n'y revienne que très rapidement. J'en ai d'ailleurs fait une analyse, que j'espère relativement exhaustive, dans le rapport sur les formes civiles du service national remis au Premier ministre, dont je vous ai à différentes reprises entretenu.

Comme vous l'avez rappelé hier, monsieur le ministre d'Etat, la conscription n'est plus égalitaire. Il n'y a rien de commun, en effet, entre un appelé qui effectue son service national dans un régiment d'infanterie des Ardennes et celui qui a la chance de l'effectuer dans une entreprise française installée au Japon, même s'il s'agit là de cas extrêmes.

De même, la conscription n'est plus garante de l'universalité. La « personnalisation » du recrutement conduit en effet de plus en plus de jeunes à échapper à leurs obligations. On ne compte plus les formes d'exemption ou de dispense qui écartent du service près de 33 p. 100 des jeunes gens âgés de dix-huit à vingt-sept ans.

En outre, les armées sont aujourd'hui confrontées à un grave problème : une ressource devenue numériquement bien supérieure aux besoins des différentes formes de service existantes.

M. Michel Volsin. Très bien !

M. Alain Marsaud. Sur un effectif moyen de 400 000 jeunes gens en âge d'être appelés au service national, près de 120 000 seront écartés par des mesures d'exemption ou de dispense.

Ce sont donc 285 000 jeunes que le service national a l'obligation d'appeler. Or la capacité d'emploi des armées, comme l'a confirmé le président de la commission de la défense et rapporteur, Jacques Boyon, à la page 139 de son rapport, est de 182 865 multipliés par douze dixièmes, soit 218 000 appelés, auxquels s'ajoutent près de 20 000 places dans les formes civiles du service national. Au total, 240 000 jeunes seront appelés, alors que la loi actuelle vous impose d'en incorporer 285 000.

N'oubliez pas, en outre, que près de 25 000 jeunes gens ont dû en 1993 être décalés sur la fraction du contingent 1994.

Ce sont ainsi plus de 40 000 jeunes gens qui vont échapper au service national, en raison de l'inadaptation du système actuel de conscription.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, 1 000 000 de jeunes sont en report d'incorporation, tel un nuage suspendu sur notre tête.

Vos services ont estimé que cette situation était essentiellement conjoncturelle. J'affirme au contraire, chiffrés à l'appui, que ces excédents de ressources seront à peu près les mêmes d'ici à l'an 2002, pour une capacité d'emploi dont vous nous avez dit qu'elle serait en diminution au sein des armées.

La crise n'est donc pas conjoncturelle et passagère, elle est bien structurelle. Le temps est venu, monsieur le ministre d'Etat, d'engager une véritable réflexion sur l'avenir de la conscription. A défaut d'une telle initiative, le service national serait purement et simplement condamné, ayant perdu sa vocation d'universalité et d'égalité, donc sa légitimité.

J'estime, pour ma part, que ces dysfonctionnements doivent nous conduire à développer les formes civiles du service national, afin de permettre l'incorporation de quelque 40 000 jeunes gens, en plus de ceux qui effectuent déjà un service civil.

Qu'on me comprenne bien : cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre de la satisfaction prioritaire des besoins des armées, prévue par l'article L.6 du code du service national. L'affectation à des missions civiles ne devrait intervenir que comme une « soupape de sécurité » destinée à pallier les excédents constatés.

Des formes nouvelles de service civil pourraient ainsi être créées et adaptées aux nouveaux enjeux de société, tels que la lutte contre l'exclusion, l'illettrisme ou la précarité, tous les handicaps de la vie et, Dieu sait qu'il n'en manque pas !

A cette fin, j'ai proposé au Premier ministre la mise en œuvre d'un service de cohésion nationale qui permettrait aux jeunes appelés d'accomplir des missions de solidarité auprès des établissements pour handicapés, inadaptés ou personnes âgées, ainsi que dans les quartiers en difficulté.

De même, la mise en place d'un service de formation assurerait aux jeunes gens qui le souhaitent une formation adaptée à leur situation personnelle.

L'enjeu est de taille, et les plus hautes autorités de l'Etat sont conscientes qu'à défaut de réforme rapide, le maintien de la conscription serait mis en péril.

A la suite du rapport que je lui ai remis, M. le Premier ministre vous a chargé de proposer des mesures destinées à remédier aux dérives que j'avais constatées et à améliorer l'exécution des formes civiles du service national. Je me félicite qu'il ait également exprimé le souhait que soient

prises en compte, dans ce cadre, les nécessités de la formation et de l'emploi de la jeunesse au profit de la cohésion nationale.

Monsieur le ministre d'Etat, l'évolution actuelle du service national, si nous n'y mettons pas un terme, conduira à l'instauration, presque *de facto*, d'une armée de métier. L'objet de mon intervention, aujourd'hui, ne consiste pas à prendre partie dans ce débat, mais attention : les deux piliers sur lesquels repose la conscription disparaîtront si un véritable service civil n'est pas instauré dès à présent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, depuis l'effondrement du système communiste, notre lecture des faits internationaux est devenue quelque peu incertaine.

La coupure du monde ancien en deux zones était somme toute bien commode : l'existence d'un « condominium américano-soviétique » nous fournissait le luxe intellectuel de le dénoncer ; l'ennemi était clairement identifié dans les manuels d'états-majors et facilement reconnaissable dans *Bons Baisers de Russie*.

La déréglementation du système international a rendu obsolètes nos cartes, nos films et notre pensée stratégique.

Des menaces nouvelles pèsent sur nos intérêts permanents. Elles rendent inévitable une adaptation de nos forces, nous conduisent à des efforts d'imagination et à des efforts budgétaires.

Les premiers ne seront pas les plus faciles à consentir : la guerre de 1914 nous servit de modèle pour préparer celle de 1940 ; l'armistice de 1940 fournit à nos états-majors et à nos gouvernants le repos nécessaire pour comprendre que l'assurance n'était chère qu'avant l'accident ; la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie, enfin, constituèrent d'utiles cas d'école pour réfléchir au moral des armées, soutenu par des gouvernements aux engagements erratiques ou contradictoires.

Bref, si l'on veut rompre avec notre complaisance à préparer nos victoires et le succès de nos valeurs au lendemain de nos défaites, il est temps, comme nous y invite cette loi de programmation militaire, de fixer nos choix et d'y assujettir les moyens nécessaires.

Les interventions extérieures nous renvoient en ce sens l'image ramassée des contraintes, des ambitions et des modesties de notre appareil de défense.

Nos contraintes sont bien connues. Elles résultent, bien sûr, de la multiplication et de la variété des crises périphériques depuis le délitement de l'ordre international. Elles résultent aussi du désengagement des super-grands des conflits de faible intensité. Enfin, elles résultent de l'émergence d'un droit d'ingérence humanitaire, bonne conscience des pays riches, expression d'un idéal planétaire médiatique, sans cohérence ni stabilité, dans lequel la France ne peut qu'absorber ses forces au détriment de ses engagements ou de ses fidélités traditionnelles.

M. Marc Le Fur. Très juste !

M. Bernard Carayon. Nos ambitions et nos intérêts sont connus : sécurité de la France d'outre-mer, respect de nos accords de défense et de coopération, défense de nos approvisionnements, souci d'honneur, mais à son juste prix, notre participation au Conseil de sécurité des Nations unies.

Nos interventions extérieures doivent se mesurer à ces seuls intérêts. Les forces qui en sont le support constituent sans doute le dernier atout spécifique de notre appareil de défense, avec notre système de dissuasion nucléaire.

Pourvues d'une culture unique au monde des théâtres extérieurs, dotées de personnels qui leur sont acclimatés, ces forces sont peu onéreuses pour l'importance politique qu'elles confèrent à notre pays : moins de 2,5 p. 100 du titre III et 0,2 p. 100 du titre V. Encore faudrait-il que les opérations extérieures soient budgétisées, non imputées sur les dépenses d'équipement et qu'elles échappent ainsi à de difficiles et hasardeuses négociations avec le ministère du budget.

Trois priorités me semblent ainsi devoir être recherchées.

Le renforcement, d'abord, des unités d'alerte « Guépard ». Quatre compagnies en alerte de premier rang, quatre autres en deuxième rang : c'est notoirement insuffisant, monsieur le ministre d'Etat, et cela fait peser sur les régiments professionnels une disponibilité excessive pour les zones et les risques à couvrir.

Par ailleurs, moins de 9 000 hommes sont « prépositionnés » en Afrique, ce qui contraint nos unités à d'incessantes rotations et les oblige à recourir, pour le quart de leurs effectifs, à des personnels effectuant un service militaire long, motivés certes, mais formés à la hâte. Le renforcement des forces prépositionnées est d'autant plus indispensable que nous souffrons de capacités réduites de transport stratégique.

Or le coût, évalué, pour la France, à plus de 30 milliards de francs, et la durée de réalisation d'un avion militaire européen de transport doivent nous conduire à mettre en œuvre des procédures efficaces et rapides d'utilisation de l'aviation civile. En effet, le monopole de la compagnie nationale ne nous permet pas, pour l'instant, de choisir notre prestataire, alors même que ces avions-cargos ne sont pas proposés à nos armées à des conditions de prix particulières.

On sait aussi que les règles de l'organisation de l'aviation civile internationale interdisent, par exemple, l'approche des zones de conflits et que le coût des affrètements est exorbitant.

Il faut donc aller, et vite, vers une solution spécifique nationale transformant le statut juridique d'un certain nombre d'appareils de la compagnie française, qui seront pilotés par des équipages à statut militaire.

Cette solution aurait le mérite, de surcroît, de nous éviter l'humiliation de dépendre exclusivement de la bonne volonté et des moyens considérables américains.

Je ne voudrais pas conclure sans rendre un hommage particulier à ces soldats d'élite, marsoûins, parachutistes et légionnaires, descendants des SAS qui, les premiers, il y a cinquante ans, sautèrent sur la Normandie, héritiers aussi des combattants d'Indochine et d'Algérie, chez qui les Français ne surent pas toujours, en d'autres temps, reconnaître l'honneur et la fidélité qui s'attachaient à leurs engagements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Godard.

M. Michel Godard. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la loi de programmation qui est soumise aujourd'hui à notre appréciation doit nous permettre de définir pour les six ans à venir la politique de défense de la France.

Cette loi nous est présentée après la rédaction du Livre blanc, dont elle suit les orientations.

Nous sommes en présence de propositions qui, financièrement, connaissent une évolution opposée à celle du budget de la nation.

Celui-ci connaît, en effet, au cours des prochaines années, une diminution, alors que le budget de la défense progressera de 9,5 p. 100.

A cette évolution, que je qualifierai de positive, il convient d'ajouter l'effort accepté par les industriels français, qui conduira à une augmentation en volume des investissements de l'ordre de 2,5 p. 100, si l'on effectue une comparaison avec la situation actuelle. Il s'agit là, au regard de la conjoncture, d'une approche très satisfaisante de l'effort de défense – et la plupart des orateurs se sont accordés à le reconnaître.

Je veux cependant porter à votre appréciation, monsieur le ministre d'Etat, plusieurs observations.

Première observation : cet effort des constructeurs publics et privés de notre pays nous permettra, ainsi que vous l'avez souligné, de bénéficier d'une diminution des coûts particulièrement appréciable, donc de réaliser nos ambitions, et de fournir à nos constructeurs un volume de travail suffisant, du moins jusqu'en 1997.

Il doit, à ce niveau, nous permettre d'engager la transformation, sans heurts, de notre appareil de production.

Un écueil me semble cependant devoir être évité : il ne faudrait pas que, voulant atteindre trop rapidement un niveau de productivité qui dépasserait de beaucoup celui qui nous est proposé plus haut, nos établissements en gestion directe perdent leur niveau de savoir-faire et leur capacité de production.

Ma seconde observation concerne les deux étapes de l'évolution budgétaire que vous proposez.

La première court jusqu'en 1997 et repose sur une croissance budgétaire de 0,5 p. 100.

La seconde envisage une croissance conditionnelle, à savoir le maintien à 0,5 p. 100 ou le passage à 1,5 p. 100 à partir de 1997.

Bien évidemment, nous souhaitons tous que l'évolution économique de notre pays nous conduise vers la seconde hypothèse.

Certes, nous ne pouvons en préjuger, même si les résultats économiques de ces derniers mois nous permettent d'envisager raisonnablement une telle issue.

Mais, si tel n'était pas le cas, il serait à craindre que notre industrie de défense en général, et nos constructions navales en particulier, ne soient confrontées à une diminution importante des plans de charge.

Qu'en serait-il alors si la date de mise en chantier du second porte-avions nucléaire, dont la construction irriguera un grand nombre de nos chantiers navals, n'était pas fixée ? Une telle hypothèse n'est pas à écarter définitivement. Il convenait dès lors, monsieur le ministre d'Etat, d'envisager des solutions.

Première solution : la coopération avec les nations européennes, en particulier en ce qui concerne la construction de la frégate tripartite Horizon. Vous nous avez indiqué que ce genre de coopération serait poursuivi, et je m'en réjouis.

L'export constituera la seconde solution. A cet égard, j'ai noté avec beaucoup de plaisir la préoccupation qui vous anime.

C'est ainsi que, lorsque vous abordez le thème des nécessaires gains de productivité, vous écrivez que notre « industrie bénéficiera de cet effort sur ses marchés à l'ex-

portation, domaine dans lequel le Gouvernement considère son soutien comme une nécessité ». C'est l'exposé des motifs du projet de loi ».

Votre action en tant que ministre de la défense témoigne de la réalité de cette affirmation. Je crains cependant que, demain, ce « nécessaire soutien » ne puisse être apporté à l'ensemble de nos constructions navales, puisque la presse rapporte qu'un accord actuellement négocié sous l'égide de l'OCDE risque, s'il est ratifié par la France, de proscrire les aides directes allouées à la construction de navires et d'imposer l'obligation incidente de construire uniquement pour ses propres besoins nationaux.

L'application d'un tel accord pourrait compromettre à terme l'activité exportatrice de nos chantiers navals privés. Je me permets donc, monsieur le ministre d'Etat, d'appeler votre attention sur ce point. Un tel accord, bien qu'il ne concerne qu'indirectement nos constructions militaires, risque d'avoir des effets négatifs sur l'ensemble de notre industrie de construction navale. Qu'en est-il exactement ? Devons-nous craindre une telle menace ?

Enfin, que dire de cette loi de programmation militaire ? Elle est bien définie jusqu'en 1997. La visibilité est moins grande pour la deuxième partie de la programmation, mais vous nous avez indiqué une voie à suivre, qui devrait nous permettre de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

La loi que vous nous soumettez aujourd'hui m'apparaît mesurée et responsable. Nous la voterons, car elle conservera à notre armée les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions de notre défense nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de programmation militaire qui fait l'objet de notre discussion prévoit la mise en service en 1999 du premier porte-avions à propulsion nucléaire. Il est destiné à remplacer le porte-avions *Clemenceau*, construit en 1961. Et c'est en 2004 que le *Foch* sera, quant à lui, désarmé, ce qui mettra ainsi fin à une carrière longue et bien remplie.

Depuis le début des années soixante, grâce à ces deux porte-avions, la France a disposé d'un instrument précieux de défense et de souveraineté.

Un porte-avions est, en effet, une véritable force d'intimidation capable de prévenir ou de traiter une crise menaçant les intérêts de la France ou ceux de la communauté internationale. L'histoire récente des relations entre l'Etat a révélé la pertinence de la force aéronavale, entre autres, au large du Liban, du Koweït et de l'ex-Yougoslavie.

Un porte-avions, comme tout bâtiment de la marine, représente une partie du territoire national. Sur un plan purement militaire, il constitue une base aérienne et de commandement mobile et protégée.

Comme nous le rappelle le Livre blanc sur la défense, la maîtrise du ciel et de la mer sont les conditions préalables au bon déroulement d'opérations extérieures.

Le porte-avions et le groupe qui l'accompagne facilitent cette maîtrise.

Permettez-moi de vous rappeler, mes chers collègues, que, sur les six hypothèses d'emploi des forces prévues par le Livre blanc, quatre scénarios font appel aux forces de projection pour garantir l'issue d'un conflit.

Or le groupe aéronaval est le seul instrument autonome – n'en déplaise à M. Darrason – capable d'assurer une telle projection. Bien entendu, je plaide pour la marine, et non pas pour l'aviation. C'est ce qui me différencie de mon collègue.

Toutefois, pour être totalement efficace, la faculté opérationnelle aéronavale doit être permanente.

C'est pour cette raison que la France s'est dotée en 1963 d'un deuxième porte-avions.

Cette exigence est encore plus flagrante avec le nouveau porte-avions *Charles-de-Gaulle*, qui, équipé du Rafale, pourra emporter l'arme nucléaire préstratégique et participer ainsi à la mise en œuvre de la politique de dissuasion de la France.

Or, en 2004, le porte-avions *Foch* sera désarmé. C'est un bâtiment qui, malgré des aménagements et un entretien constant, portera le poids de ses cinquante ans de service. En outre, il n'est pas et ne sera pas équipé pour accueillir la nouvelle aviation embarquée, composée de Rafale, version assaut.

Le porte-avions *Charles-de-Gaulle* est un bâtiment à propulsion nucléaire. Cela signifie une plus grande autonomie d'énergie et de propulsion. Malgré cela, il bénéficie d'un indispensable et rigoureux programme d'entretien, afin de tenir compte des conditions supportées par le matériel et l'équipage.

Il faut, mes chers collègues, le dire et le redire : un porte-avions, même à propulsion nucléaire, ne peut être opérationnel que 65 p. 100 du temps.

Seule la commande d'un second porte-avions du même type assurera la disponibilité permanente du groupe aéronaval et permettra de rentabiliser les investissements déjà consentis.

En effet, le coût du second bâtiment bénéficiera de l'expérience et des frais déjà engagés pour le *Charles-de-Gaulle*.

L'existence d'un second porte-avions n'augmente pas la dimension de l'aviation embarquée. C'est la même aviation qui est affectée indifféremment au plan d'armement de l'un ou de l'autre des deux porte-avions.

D'un point de vue économique, la construction d'un deuxième porte-aéronefs sera d'un intérêt industriel indiscutable.

D'un point de vue militaire, le groupe aéronaval composé de deux porte-avions nucléaires représente l'outil idéal de la projection de puissances et de forces si nécessaire au contexte international actuel.

Il constitue, à lui seul, et en toutes circonstances, une composante maritime, aérienne et un atout considérable dans la dissuasion nucléaire.

La position du Gouvernement, que nous soutenons, est courageuse. Elle permet, grâce à la loi de programmation, de maintenir les principaux objectifs d'armement que la France s'est fixés il y a plusieurs années, et cela malgré les contraintes budgétaires que nous connaissons.

Mais, aujourd'hui, pour ce qui est du deuxième porte-avions à propulsion nucléaire, il ne faut pas, monsieur le ministre d'Etat, que la décision soit prise à partir de 1997, mais en 1997, comme va le demander mon collègue Bertrand Cousin dans un amendement que, bien entendu, je soutiens.

La cohérence de notre politique de défense, la capacité de projection de nos armées à travers le groupe aéronaval, la disponibilité permanente des unités de la marine en sont les enjeux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Moyné-Bressaud.

M. Alain Moyné-Bressaud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, intervenant après de nombreux orateurs qui ont analysé les grandes orientations de la loi de programmation militaire en faveur de l'armée de terre, je me contenterai d'éclaircir certains points qui me paraissent ne pas avoir encore été abordés.

Le projet de loi de programmation prévoit le maintien des grands programmes d'équipement dont l'armée de terre éprouve le besoin pour renforcer et développer ses capacités d'intervention en cohérence avec les conclusions du Livre blanc et la nouvelle analyse du contexte géostratégique.

Ainsi, les priorités d'équipement retenues par l'état-major de l'armée de terre sont satisfaites : sur le plan de la projection de puissance, par les 310 chars Leclerc nouveaux qui seront livrés d'ici à l'an 2000 et par le programme de livraison de l'hélicoptère d'appui-protection Tigre à partir de 2001 ; dans le domaine des capacités défensives, par la livraison en 2002 du premier véhicule blindé modulaire, dont la fonction essentielle est la protection des hommes ; sur le plan de la mobilité stratégique, par l'hélicoptère NH 90, dont l'exercice de programmation prévoit la redéfinition des spécificités techniques.

Cependant, plusieurs interrogations ne sont pas levées. Je vais brièvement aborder deux d'entre elles.

La première concerne le format de l'armée de terre à l'horizon 2000. Les effectifs fixés pour les forces terrestres en fin de période de programmation s'élèvent à 227 000 hommes, dont 109 361 d'active et 117 639 appelés. L'armée de terre est ainsi celle dont le taux de réduction des effectifs est le plus fort, et ce sont les appelés qui contribuent le plus à la décroissance des effectifs.

Une première conséquence en a été tirée directement puisque le nombre de divisions a été réduit de neuf à huit, chiffre qui correspond, faut-il le rappeler, au projet « Armée de terre 1997 », et non aux souhaits de l'état-major de l'armée de terre.

Cette réduction du format vise à accroître les efforts en faveur de la projection de forces plus lourdes. Il est ainsi prévu que les forces projetables constituent un ensemble de plus de 120 000 hommes avec leurs soutiens.

Mais ce projet a-t-il bien analysé toutes les conséquences en matière de service militaire ? En effet, il est à craindre que, dans le schéma retenu, les militaires du contingent ne soient appelés à occuper des postes non opérationnels – oserai-je dire subalternes, – alors que tout projet de revalorisation du service militaire passe par la valorisation des travaux effectués durant les dix mois et non pas seulement pendant la période de classes. De plus, la réduction du nombre total des appelés, qui atteint 11,91 p. 100 sur les six ans de la programmation, pose à nouveau la question de l'égalité devant les charges du service national et de l'intérêt que les appelés peuvent trouver durant leur période militaire.

Un autre sujet de préoccupation que je voudrais mentionner a trait à la coopération en matière d'équipement de l'armée de terre. La dimension européenne constitue un objectif prioritaire dans le projet de loi de programmation, mais sa concrétisation me semble encore fragile à l'échéance de la loi, c'est-à-dire, somme toute, pour la préparation des armées au début du prochain siècle.

Pour marquer l'importance de la coopération en matière d'armement, sans pour autant aborder le problème de la coopération industrielle ou de la survie de

telle ou telle industrie nationale travaillant pour le secteur de la défense, je prendrai l'exemple de l'équipement du corps européen.

La conception du corps européen, telle qu'elle ressort de l'initiative franco-allemande à laquelle se sont ralliées l'Espagne et la Belgique et telle qu'elle a été précisée par les accords passés avec l'OTAN en janvier 1993 et avec l'UEO en novembre dernier, fait de cette grande unité multinationale un élément structurant de la défense de l'Europe dans la perspective de l'Union européenne et du renforcement du rôle de l'UEO.

La montée en puissance du corps européen s'est faite selon un calendrier précis, avec une rapidité exemplaire. La mise en place des structures est effective et l'état-major multinational, basé à Strasbourg, est opérationnel, ainsi que j'ai pu moi-même m'en rendre compte.

Cependant, parmi les difficultés qui doivent être surmontées, si l'on ne veut pas nuire à la capacité opérationnelle du corps européen mais, au contraire, renforcer son rôle de modèle dans la construction d'une véritable défense européenne, figure l'équipement des forces.

Actuellement, prévaut une situation hétérogène. Les dotations des formations nationales qui constituent le corps restent du ressort de chaque pays ; les unités françaises, allemandes, belges et espagnoles sont donc équipées comme les armées auxquelles elles appartiennent. Quant aux structures intégrées du quartier général – état-major et bataillon du quartier général – elles possèdent une structure mixte dans laquelle chaque pays a mis à disposition un certain nombre de matériels ou d'armements.

Le bilan est donc à la fois simple et regrettable : les matériels mis en place sont hétérogènes, sauf ceux qui sont issus d'une coopération en matière d'armement tels les missiles Milan, Hot et Roland ou certains systèmes radar.

Le principal souci pour l'avenir est celui de l'harmonisation des forces terrestres. Une de nos réflexions les plus essentielles doit donc porter sur l'effort à entreprendre pour favoriser la standardisation des équipements ou développer des systèmes compatibles.

L'analyse comparée des matériels en service aujourd'hui et à l'horizon 2005-2010, c'est-à-dire au-delà de la période couverte par le présent projet de loi mais déterminée par ses programmes, fait apparaître que l'harmonisation passe par la multiplication des programmes en coopération entre la France et l'Allemagne. Or que constate-t-on ?

Les projets majeurs en développement comme la valorisation du missile Roland, la définition du missile ACs 3-g, le transport de troupes VBM en France – GTK en Allemagne – ne semblent pas aussi assurés qu'on le dit parfois. Dans quinze ans, les chars, les éléments du génie, les transmissions et l'artillerie ne seront toujours pas communs dans le corps européen.

Monsieur le ministre d'Etat, une des difficultés actuelles en matière d'équipement des forces armées doit être prochainement résolue : le choix d'un système d'information et de commandement, pièce maîtresse dans la formation et la maîtrise de la coalition militaire. Je n'ai pas la possibilité, dans le cadre du temps qui m'est imparti, de présenter les options envisageables et les solutions de compromis. Toutefois, je vous invite à prendre une décision conforme à la fois aux intérêts de notre pays et à ceux de nos forces terrestres, tout en rappelant que le risque existe que l'on assiste, à cette occasion, à une mau-

vaise expression de la coopération européenne et que les spécificités nationales à court terme l'emportent sur l'intérêt commun à moyen terme.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les quelques remarques que je voulais formuler sur le projet de loi de programmation militaire. Son enjeu dépasse la simple période de référence 1995-2000 car ce texte aura bien des conséquences, qui méritent d'être mesurées, pour l'équipement de nos forces après l'horizon 2000. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Vous n'avez pas, mon cher collègue, exactement respecté le temps de parole qui vous était imparti !

La parole est à M. Bertrand Cousin.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de programmation militaire dont nous débattons aujourd'hui peut être, à coup sûr, qualifié de réaliste, mais aussi de faussement consensuel.

Réaliste, il l'est par le taux de progression des crédits qui traduit un compromis entre la rigueur nécessaire dans la maîtrise des dépenses publiques et les besoins de nos forces armées en équipements modernes.

Faussement consensuel, il l'est aussi. En effet, ce projet pourrait apparaître consensuel dans la mesure où les grandes orientations en matière de défense ont été approuvées par le Gouvernement et le chef des armées, mais il ne l'est pas car de profondes divergences subsistent quant à la modernisation des forces de dissuasion nucléaire.

Il était presque comique d'entendre, en commission, le porte-parole du groupe socialiste se féliciter de voir notre majorité rallier les positions du Président de la République, alors que c'est bien lui qui, après moult reniements et palinodies, a fini par s'aligner sur les visions du général de Gaulle et par devenir, ô paradoxe, le garant de la force de frappe, à laquelle d'ailleurs il refuse les moyens de sa future modernisation ! (« Très juste ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Cela dit, monsieur le ministre d'Etat, mon intervention est destinée à appeler l'attention de la représentation nationale et la vôtre sur les difficultés qui risquent de surgir lors de la transition entre le groupe aéronaval actuel et celui qui doit lui succéder.

Énumérons d'emblée les points qui apparaissent favorables dans le rythme de cette délicate synchronisation des programmes d'armement.

Premier élément de satisfaction : le déroulement du programme Rafale. La première flottille de douze appareils en version « intercepteur » sera livrée en 1998 et entrera en service mi-1999 pour être opérationnelle en même temps que le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*. La cible est maintenue à quatre-vingt-six appareils, et plus de 14,4 milliards de francs de crédits de paiement sont inscrits. La version « assaut », plus lourde, sera livrée à partir de 2004 pour remplacer les Super Etendard modernisés, mais elle ne pourra pas embarquer sur le *Foch*.

Deuxième élément de satisfaction : la fin du programme de modernisation des Super-Etendard. Ce programme de modernisation du système d'arme des Super-Etendard s'étalera jusqu'en 2000. Trente-quatre appareils modernisés seront livrés durant la période de programmation. La date de retrait du service est prévue à partir de 2004.

Troisième élément de satisfaction : l'achat de quinze hélicoptères Panther pour équiper les frégates d'accompagnement en l'attente du NH 90.

Quatrième élément de satisfaction : l'achat d'avions de guet embarqués Hawkeye, ou Ciel de faucon. Destinés à remplacer les Alizé, mais avec des performances sans commune mesure, les Hawkeye seront embarqués sur le *Charles-de-Gaulle* à partir de 1999. Deux autres pourraient être commandés après l'an 2000 dans l'éventualité d'un second porte-avions nucléaire car, il faut le souligner, ils ne peuvent pas voler à partir du porte-avions *Foch*.

En revanche, monsieur le ministre d'Etat, des incertitudes sur certains programmes vont rendre problématiques plusieurs rendez-vous.

Premier élément d'incertitude : le programme d'hélicoptère NH 90, incertitude qui a été longuement soulignée à cette tribune. Cet appareil est destiné à remplacer les Lynx et les Super-Frelon, et la marine en a absolument besoin pour l'équipement de toutes ses frégates. L'état-major de la marine est donc anxieux quant au bon déroulement de ce programme.

Deuxième élément d'incertitude : le programme de frégates anti-aériennes Horizon, frégates qui sont construites en coopération avec la Grande-Bretagne et l'Italie. Ce programme devrait permettre à la France d'acquérir quatre exemplaires de ce nouveau type de frégate destiné à remplacer les frégates *Suffren* et *Duquesne* à partir de 2002. Toutefois, la confrontation des spécifications entre partenaires risque de retarder la phase de définition du programme et d'augmenter encore le coût de chaque unité, qui est déjà estimé aujourd'hui à 4,5 milliards de francs.

Troisième incertitude : les programmes d'armement. Les difficultés techniques à l'origine du retard du programme de torpille MU 90, programme réalisé en coopération avec l'Italie, ne semblent pas encore résolues. De même, à l'intérieur du programme FSAF - famille des systèmes surface air futur - les études de faisabilité continuent, mais on n'est pas sûr que ces systèmes de moyenne portée pourront équiper les frégates Horizon au moment où elles entreront en service.

Plus préoccupant : le non-remplacement des frégates anti-sous-marines à partir de l'an 2000. Le projet de loi de programmation n'a prévu aucun programme de remplacement. Pourtant, la mise en condition opérationnelle du groupe aéronaval suppose que soient remplacées les frégates qui seront retirées du service actif dès 2004-2005 pour la série de type Tourville, et dès 2009 pour la série Georges-Leygues.

Enfin et surtout, comme notre collègue Charles Cova l'a si bien expliqué, tous ces efforts budgétaires, tous ces déploiements de talent, toutes ces astuces pour préserver la cohérence et la crédibilité du groupe aéronaval pendant la période de transition seront réduits à néant si la décision de construire un deuxième porte-avions nucléaire n'est pas prise en 1997. Mais je sais que le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, en êtes profondément convaincus.

Nous sommes persuadés, monsieur le ministre d'Etat, que, en raison de la compétence et de la hauteur de vue dont vous avez fait preuve dans l'exercice de vos fonctions, vous saurez préparer avec votre état-major toutes ces délicates mais essentielles transitions permettant de conserver dans le long terme la crédibilité de notre groupe aéronaval. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le moment n'est peut-être pas le mieux choisi, à un an de l'élection présidentielle, pour présenter au Parlement une loi de programmation militaire, mais son principe en lui-même n'est pas contestable.

Je connais les contraintes du ministre de la défense vis-à-vis de son collègue du budget. La loi de programmation assurera, je l'espère, pour les deux prochains exercices budgétaires au moins, un répit provisoire à la défense. J'observe cependant que l'enveloppe des crédits programmés est très inférieure aux sommes que la loi de 1987, révisée par mes soins en 1989, avait prévues pour un ensemble de programmes classiques inchangés, voire accrus depuis lors, loi qu'à l'époque l'opposition dans laquelle vous siegiez avait combattue.

M. Didier Boulaud. Mais oui, il faut le rappeler !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je mesure aussi, monsieur le ministre d'Etat, les responsabilités qui sont les vôtres vis-à-vis des personnels militaires et civils de la défense. J'approuve donc l'inclusion des effectifs dans la programmation, si elle permet d'éviter les « coups d'accordéon » préjudiciables à une gestion humaine des personnels, dévoués et compétents, qui méritent la sollicitude de tous les responsables.

Je sais enfin combien la programmation est importante pour nos industries de défense et pour ceux qui y travaillent.

Mais la loi de programmation ne doit pas être jugée seulement du point de vue de l'outil et de ceux qui le servent, encore moins d'un simple point de vue industriel, mais avant tout à l'aune de la défense et de son adéquation à la politique générale du pays. C'est de ce point de vue que j'aimerais introduire quelques considérations dans un débat qui manque de passion - c'est le moins qu'on puisse dire - parce que les vrais enjeux sont souvent occultés.

Permettez-moi d'évoquer d'abord les risques de la période historique dans laquelle nous sommes entrés depuis l'effondrement de l'URSS.

Le déséquilibre créé par l'éclatement de l'URSS a entraîné en Europe et dans le monde une ère de troubles qui n'étaient pas imprévisibles.

Je n'ai pas partagé l'euphorie de ceux qui, dès 1989, réclamaient « les dividendes de la paix ». Du monde dans lequel nous sommes entrés, je proposerai une grille de lecture simple, sans doute trop simple : le Nord-Sud a remplacé l'Est-Ouest, même si les conflits potentiels au sein du Nord ne sont pas absents de l'horizon.

Nous vivons dans un monde inégal où un cinquième de l'humanité confisque les trois quarts des richesses de la planète. Voilà le point essentiel.

Le naufrage de l'Afrique ; la montée de l'intégrisme dans tout le monde arabo-islamique, du Maghreb à l'Afghanistan, que la misère et l'humiliation nourries par les injustices de l'histoire conduisent à un rejet violent de l'Occident ; le retard des masses innombrables de l'Asie profonde par rapport aux zones côtières développées ; les ratés du modèle de développement ultralibéral tels qu'on peut les observer en Amérique latine ou au Mexique par exemple ; les risques, enfin, de « latino-américanisation » de l'Europe de l'Est, offerte sans précaution aux thérapies de choc d'économistes en chambre avec à l'horizon d'iné-

vitables déceptions : tout illustre la fragilité d'un monde qui, il y a quelques années encore, prétendait décréter « la fin de l'Histoire ».

Ce modèle de développement inégal, fondé sur l'accaparement des richesses par un petit nombre, certes plus élevé au Nord qu'au Sud, prétend trouver sa justification et son équilibre dans une libéralisation toujours plus poussée des échanges et des mouvements de capitaux. On l'a vu avec les justifications apportées à la conclusion des accords du GATT. A cet égard, je ne reprendrai pas dans ce débat les critiques de notre seul prix Nobel d'économie, Maurice Allais, que je partage largement.

En réalité, la domination du capital financier ne trouve plus de contrepoids dans le pouvoir des Etats. Les délocalisations industrielles aboutissent au Nord comme au Sud à une exploitation accrue, comme si toute l'humanité était devenue une immense « armée industrielle de réserve ». La spéculation est désormais reine des marchés. Des déséquilibres explosifs se créent partout. On ne peut plus imputer à l'URSS les massacres du Rwanda ou la révolte des Zapatistes du Chiapas. La tentation de l'Occident - ou, si l'on préfère, du Nord - peut être de se replier sur son donjon et de chercher des réponses militaires à l'échec du développement de la plupart des pays du Sud, échecs, hélas, patents depuis le début des années quatre-vingts !

Une telle vision rétrécie de notre sécurité nous ferait passer à côté de l'essentiel : les vrais remèdes ne sont pas d'ordre militaire, mais d'ordre politique. Il faut permettre aux pays du Sud de s'assumer eux-mêmes, de construire leur avenir et, d'abord, leurs Etats, des Etats de droit. Car, sans sécurité, il n'y a pas de développement possible, comme on le voit aujourd'hui en Afrique. Souvenons-nous qu'en France, c'est la maréchaussée royale qui a permis, à partir du XV^e siècle, aux marchands de commercer librement et à notre pays de décoller progressivement.

Plutôt que de prétendre nous ingérer brutalement et sans discernement dans les affaires de pays dont l'histoire et la culture ne sont pas les nôtres, nous ferions mieux de créer les conditions favorables au développement en solvabilisant d'immenses besoins par un desserrement de l'étau de la dette, en relevant et en stabilisant le prix des matières premières, en favorisant, enfin, l'émergence de modèles de développement autocalibrés à partir de l'agriculture et des productions locales, dussent ces politiques battre en brèche les principes du GATT et les plans d'ajustement structurel du FMI.

M'éloigné-je de la défense, mes chers collègues ? (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je ne le crois pas, car la politique de la défense ne prend sens que dans le cadre d'une politique générale et d'une vision d'ensemble. La France n'est grande, disait André Malraux, que lorsqu'elle parle pour le monde entier ! Pour pouvoir parler librement d'un modèle de développement répondant mieux aux besoins de l'humanité, mais qui se heurtera à tous les égoïsmes, la France ne doit dépendre que d'elle-même pour assurer sa défense. C'est là l'avantage immense de la dissuasion, dont je me suis fait l'avocat depuis 1971 au sein du parti socialiste.

La dissuasion nous garantit contre les ravages d'une nouvelle guerre sur notre sol, envahi cinq fois en un siècle et demi. Mais elle permet aussi à la France, selon la forte expression du général de Gaulle, « de ne pas être entraînée dans une guerre qui ne soit pas la sienne ». Elle nous permet l'indépendance.

Cette posture de défense indépendante nous assure aussi une sécurité précieuse dans un monde qui paraît voué au désordre. Pour la France, la paix est, sur la longue durée, un atout inestimable si nous savons maintenir autour des principes et des valeurs de la République la cohésion de notre société. Naturellement, cette situation privilégiée nous crée aussi de grands devoirs.

Maintenir une posture de défense indépendante pour témoigner de la modernité des valeurs de la République en Europe et dans le monde ne va pas sans une volonté politique sans faille. Or, à mon sens, et j'en arrive aux questions de défense strictement entendues, deux dangers, deux dérives, deux mirages nous guettent.

Le premier est celui d'un nouvel ordre international, dont le principe n'est en soi pas contestable mais dont la réalité n'est bien souvent que le masque de l'hégémonie américaine. Le Conseil de sécurité de l'ONU fonctionne comme instance de légitimation de la politique étrangère des Etats-Unis, quand ce n'est pas des choix de leur Président, eux-mêmes rarement dissociables de considérations de politique intérieure. (*« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) On l'a vu pendant la guerre du Golfe, en Somalie ou encore aujourd'hui dans le maintien d'un embargo sur l'Irak, cruel et entièrement dépourvu de justification.

M. Daniel Garrigue. Très juste !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le droit d'ingérence est une autre expression employée bien souvent pour désigner le droit du plus fort, dès lors que le juge et l'exécutif se confondent. Et le risque est grand, sous prétexte d'« action en faveur de la paix et pour le respect du droit international », de mettre la France à la remorque d'intérêts qui ne sont pas les siens.

La France n'a pas vocation à fournir des forces supplémentaires pour des opérations où les Etats-Unis ne sont pas désireux de s'engager parce que leurs intérêts directs ne sont pas concernés.

Le second mirage qui, selon moi, nous guette est celui d'une défense européenne qui n'existe encore qu'à l'état d'hypothèse, mais qu'on nous présente d'ores et déjà comme un substitut à la défense nationale. On peut le déplorer ou bien s'en satisfaire. L'Union européenne, c'est encore des Etats qui négocient, qui se concertent, qui tombent parfois d'accord ou qui divergent. Permettez-moi d'ajouter que l'arrivée de quatre nouveaux membres au « club » l'année prochaine, dans l'état actuel du fonctionnement des institutions européennes, n'arrangera rien à l'affaire, bien au contraire. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il n'y a pas de diplomatie européenne cohérente, comme on l'a vu dans l'affaire yougoslave, mais, au lieu de cela, une volonté politique, celle de l'Allemagne, à laquelle la France s'est ralliée au lendemain de la signature du traité de Maastricht - et ceci explique cela - en reconnaissant précipitamment la souveraineté de la Croatie et de la Slovénie. Ce démembrement sauvage d'un Etat pluri-national était certainement favorable aux intérêts à court terme de l'Allemagne, qui retrouvait là les éléments de sa zone d'influence traditionnelle. Mais ce n'était pas une décision conforme à l'intérêt de la paix en Europe, conforme à l'intérêt de la France ! Admettre et encourager la destruction de la Yougoslavie, c'était ouvrir le chemin de la guerre en Bosnie. Il eût mieux valu, à l'époque, proposer à la Yougoslavie plus qu'une association : la perspective d'une adhésion, celle d'une Yougoslavie naturellement revue et corrigée, confédérale, une troisième Yougoslavie après la Yougoslavie royale et la Yougoslavie titiste.

L'appel à l'OTAN, en février dernier, a entraîné *ipso facto* la tentation de substituer un plan américain au plan européen de règlement du conflit bosniaque - le fameux plan de fédération croato-musulmane - et le retour sur la scène des grandes puissances, Etats-Unis et Russie. Le traité de Maastricht avait défini le rôle de l'UEO par complémentarité avec l'Alliance atlantique. Or on voit bien que c'est ainsi que les choses se passent. En effet, le corps européen, qui aurait pu être une initiative utile si la charrue n'avait pas été mise devant les bœufs, risque de n'être qu'une force multinationale de plus, à la disposition du commandement américain de l'OTAN. L'Allemagne entretient des forces multinationales avec la Hollande, les Etats-Unis et d'autres puissances. Ce corps européen est-il tellement différent de ces forces multinationales, qui avaient d'ailleurs été prévues par un sommet de l'OTAN ?

S'agissant plus précisément des instruments de la politique de défense, on pense aussitôt aux armements. Je suis comme vous, monsieur le ministre d'Etat, favorable à une action européenne, avec une nuance cependant : je crois plus à des coopérations bi- ou multilatérales, avec un nombre limité de partenaires pour les hélicoptères de combat et de transport,...

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur, et **M. Arthur Paecht,** rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Nous aussi !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... dont j'ai eu à m'occuper jadis, y compris pour leur lancement, qu'à des programmes dont l'Union européenne serait le cadre. Mais enfin, qui en a l'expérience sait à quoi s'en tenir sur ce sujet.

Faute d'une volonté politique des Etats, on est encore loin d'une politique d'armement commune, et loin aussi de la préférence communautaire dans les achats d'armements. Les Etats européens affirment une identité de défense européenne, puis finissent trop souvent par se résoudre à l'achat de fournitures américaines à moindre coût - les fameux achats « sur étagère ».

Dans un monde où le pouvoir de l'argent n'a pas de contrepois et où l'Europe relaie plus souvent qu'elle n'équilibre l'hégémonie américaine, les risques sont grands pour la France d'en revenir, sous un habillage européen, à un rôle subordonné vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique.

Or la loi de programmation militaire que vous nous proposez dessine deux orientations, corollaires l'une de l'autre : une dérive expéditionnaire, d'une part, et un affaiblissement de la dissuasion nucléaire, de l'autre, également nuisibles à l'indépendance nationale.

La dérive expéditionnaire d'abord.

Elle résulte de l'imprécision des scénarios et des missions. Dans quatre scénarios sur six dessinés par le Livre blanc, nous volons au secours de nos alliés menacés. Dans les deux autres - engagements bilatéraux et défense des DOM-TOM -, nous sommes réduits à nos seules forces. Grand est le risque de la dispersion. D'ailleurs, le Livre blanc relève à juste titre que, si la France est prête à consentir les efforts nécessaires à la mise sur pied d'une défense européenne, elle doit encore convaincre ses partenaires de s'y associer.

Même flou artistique dans le Livre blanc quand les intérêts vitaux de la France laissent place, selon les termes mêmes du texte qui nous a été remis, aux intérêts vitaux de la communauté internationale. En quoi consistent les

« intérêts vitaux de la communauté internationale » ? Pour ma part, je l'ignore et j'aimerais que vous nous les définissiez.

Quant aux quatre missions assignées par la loi de programmation, deux d'entre elles, la deuxième et la troisième, sont des contributions à la défense européenne ou au respect du droit international dont nous n'avons pas à nous seuls les moyens. Ces deux missions légitiment *a priori* les engagements les plus divers.

Surtout, la dérive expéditionnaire résulte de l'inversion de l'ordre des priorités entre le nucléaire et le conventionnel. Entre l'un et l'autre, le lien établi depuis le début des années soixante par le général de Gaulle est rompu. Dès lors que les moyens conventionnels sont appelés à jouer un « rôle stratégique propre » – je reprends l'expression figurant à la page 78 du Livre blanc – le concept de suffisance qui fondait toute notre posture de défense est battu en brèche car où sont les limites objectives à l'accroissement de nos forces de projection ?

Pourquoi limiter à 120 000 ou à 130 000 hommes, soit les huit divisions avec leurs soutiens, les forces projetables de l'armée de terre, ce qui signifie en fait deux à trois divisions au maximum sur un théâtre éloigné ?

Dans quel type de conflit pourrions-nous nous flatter de peser avec de tels moyens d'un poids déterminant ?

Le doublement, voire le triplement de nos effectifs en ex-Yougoslavie changerait-il les données du problème ? Assurément non !

En fait, les interventions à longue distance nous mettent dans la dépendance du commandement, du renseignement et de la logistique des Etats-Unis, ou de l'OTAN, ce qui revient au même. Plus éloigné de nos frontières sera le théâtre et plus grande sera la dépendance. C'est affaire de moyens, mais c'est aussi affaire de volonté politique : la France, l'Europe voudraient-elles décider d'une opération aérienne de modeste envergure aux environs de Sarajevo ? L'une et l'autre ont largement les moyens nécessaires de cette mission : les aviations des pays de l'Europe occidentale l'auraient permis. La France et l'Europe disposent ou auraient disposé pour ce faire de l'accord politique de l'ONU. Eh bien, il faut encore demander la permission de l'OTAN, placer nos avions sous son commandement et, en dernier ressort, c'est un officier général américain, en l'occurrence l'amiral Boorda, qui tranche sur l'opportunité de l'action et sur ses modalités.

La capacité de s'intégrer dans des dispositifs alliés et l'interopérabilité figurent parmi les objectifs prioritaires de la loi de programmation. Ces objectifs résultent bien évidemment de l'accent mis sur la capacité de projection de puissance ou de forces à 5 000 ou 7 000 kilomètres du territoire national, mais tout autant d'une sorte d'accoutumance à la dépendance.

L'OTAN avait jadis sa justification : c'était l'URSS. L'URSS a disparu, mais l'OTAN subsiste. Elle n'a plus d'autre fonction que de conserver aux Etats-Unis leur influence dans la sécurité des Etats qui en sont membres.

Peut-être certains d'entre vous ont-ils entendu parler d'un rapport américain, le rapport Wolfowitz, prématurément divulgué, où il était dit clairement que le but essentiel des Etats-Unis en matière de défense était d'empêcher que ne surgisse un rival potentiel soit en Europe, soit au Japon. Avec le Japon, il y a le traité de Washington. Avec l'Europe il y a l'OTAN !

La fonction de l'OTAN consiste donc à conserver aux Etats-Unis leur influence dans la sécurité européenne. Il me semble que les leçons politiques de la guerre du Golfe ou de la guerre en Bosnie n'ont pas encore été méditées.

Quels dividendes la France a-t-elle retirés de la destruction de l'Irak ou du démembrement sauvage de l'ex-Yougoslavie ? Nous voyons la montée de l'intégrisme islamique et le risque d'une nouvelle grande guerre européenne, qui font aujourd'hui, hélas ! partie du paysage.

Je dirai maintenant quelques mots à propos de la professionnalisation.

Seules les contraintes budgétaires s'opposent à une professionnalisation complète de nos forces. L'armée de métier serait bien évidemment l'outil idéal d'engagements extérieurs décidés en dehors de tout contrôle démocratique. Le Parlement doit être attentif à cette mauvaise habitude qui s'est prise progressivement de le mettre devant le fait accompli, sans que les tenants et les aboutissants de nombreuses opérations extérieures où la France se trouve engagée aient pu faire l'objet d'un débat préalable. Cela est naturellement bien antérieur au Gouvernement dont vous faites partie, monsieur le ministre d'Etat.

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le Parlement, n'ayant jamais rien décidé à cet égard, sauf par des votes de pure forme, devrait, selon moi, se saisir de l'occasion que lui offre le vote sur le projet de loi de programmation militaire, pour revendiquer, compte tenu des dérives bien réelles que je viens de signaler, le respect des prérogatives que la Constitution lui donne. On pourra toujours gloser sur les mots et prétendre qu'en Yougoslavie, pas plus qu'hier dans le Golfe, ce n'est ou ce n'était la guerre. Mais regardez comment les choses se sont passées aux Etats-Unis : il y a eu un débat sérieux au Congrès et au Sénat, en plusieurs circonstances.

Il ne faudrait pas que nous nous résignions à ce que notre démocratie ne soit plus qu'une démocratie de deuxième zone ! La démocratie ne va jamais sans un minimum de respect des assemblées élues et, au premier chef, des droits du Parlement !

La seconde dérive, corollaire de la première, est l'affaiblissement de la dissuasion.

Si le Président de la République a eu raison de rejeter les dérives potentielles et de rappeler que la dissuasion est par définition une arme de non-emploi, il n'a rappelé que sa première finalité : éviter qu'une guerre ne ravage à nouveau notre sol. Mais l'indépendance diplomatique de la France ne me paraît pas un objectif moins important car c'est elle qui justifie, aux yeux du monde, le privilège de la détention d'une dissuasion nucléaire par la France.

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je m'inquiète à cet égard de voir les moyens consacrés à la dissuasion refluer à 21 p. 100 des crédits d'équipement, alors que sa modernisation constante absorbait traditionnellement près du tiers du budget.

Comment justifie-t-on l'étalement des programmes de modernisation de notre force nucléaire stratégique ? Par la nécessité de renforcer prioritairement nos moyens conventionnels pour jouer les pompiers sur la planète et parfois, malheureusement, les pompiers pyromanes – comme en Somalie, et je pourrais multiplier les exemples.

Je m'inquiète surtout de l'impasse faite sur les années 2005-2010, et en particulier du report du missile M 5.

Une crise majeure en Europe n'est pas rendue moins improbable par la disparition de l'ex-URSS. La Première Guerre mondiale est arrivée en quelque sorte par accident, par un enchaînement de défis successifs et mal maîtrisés, à partir de l'attentat de Sarajevo.

« *Wir springen in das Schwarze!* » nous sautons dans le noir : tel fut le cri du chancelier d'Allemagne Bethmann Hollweg en déclarant la guerre à la Russie et à la France le 2 août 1914. Curieuse conception de la responsabilité politique !

Prenons garde qu'une réaction nationaliste en Russie ne recrée demain des tensions dangereuses en Europe ou une guerre par accident ! Cela peut toujours arriver !

Le missile M 5, par sa portée, accroît considérablement le volume d'eau disponible pour nos sous-marins et, par conséquent, la difficulté de les détecter. C'est là un point essentiel pour la vulnérabilité de notre force de dissuasion.

Nul ne peut ignorer, mes chers collègues, qu'en cas de crise nucléaire paroxystique, nos sous-marins seraient des cibles désignées, et pas seulement pour l'ennemi potentiel. Quand la survie même des nations est en jeu, l'égoïsme sacré peut conduire à employer tous les moyens pour maîtriser le processus de l'escalade nucléaire.

Les choix de défense sont toujours des choix de longue portée. Qui mesurait en 1924, quand André Maginot décidait de construire sa fameuse ligne, que celle-ci aurait malheureusement rendez-vous seize ans plus tard avec la plus effroyable défaite que la France ait connue ? Et qui peut dire aujourd'hui que les seize prochaines années seront celles d'un calme plat, qu'il n'y aura pas en Europe de crise paroxystique ?

La force océanique stratégique étant le cœur de la dissuasion, je n'épilouterai pas sur la deuxième composante, terrestre ou pilotée, encore que le choix, en la matière, ne puisse être indéfiniment reculé, et j'ai quelques idées sur la question. Il me semble cependant que, d'un point de vue purement méthodologique, on ne devrait pas confondre la capacité de test que remplit le plateau d'Albion et la capacité de riposte proprement dite.

De même, il me paraît nécessaire de préserver la diversité de nos armes d'ultime avertissement pour mieux décourager toute agression potentielle à l'avenir.

Le moratoire sur les essais nucléaires a créé une situation objective dont tout gouvernement, qu'on le veuille ou non, devra tenir compte.

Faute de cette pédagogie de la dissuasion que peut seule constituer une politique étrangère indépendante, j'aimerais savoir si la préparation d'un traité sur l'interdiction des essais prévoira néanmoins un minimum d'essais de sécurité. C'est un point important.

Il serait également utile de savoir si nous pouvons compter sur la coopération de nos alliés pour acquérir rapidement les moyens de simulation qui sont nécessaires à la préservation de l'outil dissuasif.

J'attends vos réponses avec intérêt, monsieur le ministre d'Etat, mesurant bien, croyez-le, la difficulté dans laquelle vous êtes placé - j'allais dire : placé de manière objective.

Il est certain que des redressements nécessaires s'imposeront à bref délai, et je vais conclure par là.

Je n'idolâtre pas les doctrines, car les matériels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils avaient été initialement prévus. Inversement, quand les armes font défaut, la doctrine n'est de nul secours.

Reste que la doctrine qui sous-tend la loi de programmation est inquiétante par les dérives qu'elle comporte et qu'elle ne manquera pas d'encourager chez des dirigeants souvent mal instruits des réalités politico-militaires et prompts à s'enflammer pour répondre aux mouvements de l'opinion publique, elle-même facilement manipulée. Vous le voyez tous les jours !

L'absence de véritable contrôle parlementaire sur les conditions d'engagement de nos forces n'est pas faite pour atténuer les inquiétudes qu'on peut légitimement nourrir pour l'avenir et particulièrement pour nos soldats souvent très exposés. Un recentrage sur nos missions essentielles sera nécessaire au lendemain de l'élection présidentielle de 1995.

A long terme, le facteur essentiel de la sécurité européenne résidera bien évidemment dans l'arrimage de la Russie à l'Europe et aux valeurs de la démocratie. Si désirable que soit cette perspective, la détention par la Russie d'un arsenal nucléaire même réduit à 3 000 ogives en 2003, conformément aux dispositions du traité dit START 2, rendra nécessaire l'existence à l'ouest de l'Europe d'une dissuasion fondée sur un concept de stricte suffisance.

C'est le maintien de cette dissuasion minimale qui peut constituer la meilleure contribution de la France à un équilibre européen pacifique et durable. Nul n'imaginerait, en effet, que notre pays puisse nourrir quelque visée agressive que ce soit.

Mais cette contribution à la stabilité du continent implique des choix rigoureux et continus. Le relâchement de l'effort en matière nucléaire, contrepartie de la priorité donnée aux forces conventionnelles projetables, traduit la résignation à voir la garantie de la sécurité de l'Europe et de la France elle-même reposer durablement, en dernier ressort, sur l'Amérique. C'est cette correction qui devra être faite impérativement au détriment de programmes non prioritaires. Je pense à certains systèmes de renseignement ou de communication sophistiqués qui ne trouvent leur raison d'être que dans des scénarios d'intégration, alors même que nos partenaires européens potentiels relâchent leur effort de défense et s'en remettent aux Etats-Unis du soin de coordonner ce qu'il en reste.

Dans le cadre, d'une enveloppe de crédits qui risque fort d'être insuffisante car elle repose sur l'hypothèse, jamais vérifiée dans le passé, d'une réduction des coûts, il faudra mieux hiérarchiser les priorités, distinguer par exemple, comme le suggère le général Gallois dans un livre récent que vous avez certainement lu, *Le Livre noir de la défense entre les programmes irrévocables indispensables à la protection de nos intérêts vitaux et des programmes conditionnés par l'engagement parallèle de nos partenaires européens*.

A l'intérieur même du budget de la défense, la priorité donnée aux fabrications ne doit pas faire oublier la nécessité de maintenir à un niveau élevé les crédits de recherche et d'études essentiels à la préservation de nos compétences industrielles. Or ceux-ci tombent de 33 p. 100 en 1994 à 26 p. 100 sur l'ensemble de la loi de programmation.

Le budget de la défense reflète inévitablement une inertie d'autant plus grande que les programmes engagés depuis longtemps ont été étalés et ne correspondent plus forcément à l'évolution du contexte géostratégique ou des techniques d'armement. Les dernières années ont montré le rôle de plus en plus prépondérant du missile, notamment par rapport à l'avion. Aussi le lancement de l'APTD, qui correspond aux données les plus récemment apparues, ne devrait-il pas être retardé.

La politique de défense doit être cohérente avec la politique générale. En matière de défense comme ailleurs, nous devons nous recentrer sur l'essentiel, qui est la préservation de notre indépendance nationale là où nous sommes, en Europe occidentale, dans le bassin méditerranéen.

Nos intérêts outre-mer et la protection de nos ressortissants, partout dans le monde, ne nécessitent pas des moyens de projection illimités.

Nous sommes liés à certains Etats d'Afrique noire par des accords qui nous obligent à intervenir si leur sécurité est en danger. Sous bénéfice d'inventaire, et à condition qu'on ne confonde pas la sécurité extérieure d'un Etat avec la sécurité intérieure d'une équipe au pouvoir, il apparaît que, dans la plupart des cas, nos forces prépositionnées, éventuellement augmentées de quelques renforts, suffisent à la tâche.

Ici comme ailleurs, on surestime souvent l'utilité de la force. Un renseignement précis et sûr, quelques interventions fines et surtout l'action politique de notre diplomatie sont des moyens plus efficaces d'arriver à l'objectif recherché que des interventions militaires de grande ampleur, dont les conséquences sont toujours imprévisibles.

Malgré ses défauts – ralentissement et indécision dans la modernisation de notre dissuasion, dérive expéditionnaire, hypothèse européenne trop fragile pour pouvoir commander nos choix de défense à moyen terme – mais dans l'intérêt d'un consensus minimal sur notre défense, je ne voterai pas contre le projet de loi de programmation que vous présentez aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Mais je ne le voterai pas non plus, afin de marquer une exigence politique aujourd'hui non satisfaite.

La défense de la France et la préservation du lien armée-nation nécessitent non pas un consensus mou et rempli d'arrière-pensées contradictoires, comme beaucoup semblent s'en contenter, mais d'abord une exigence et une volonté parragées.

Le vote que j'émetts engage évidemment ma seule responsabilité personnelle. Je n'engage pas le groupe République et Liberté. Ce vote n'a qu'une signification : la revendication d'un consensus fort, qui ne peut aller qu'avec une posture de défense essentiellement tendue par la volonté de préserver l'indépendance nationale.

M. le président. Mes chers collègues, conformément à la décision de la conférence des présidents, nous allons maintenant interrompre nos travaux.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

PUBLICATION DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président. Le 18 mai 1994, j'ai informé l'Assemblée nationale du dépôt du rapport de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds affectés à la formation professionnelle.

Je n'ai été saisi, dans le délai prévu à l'article 143, alinéa 3, du règlement, d'aucune demande tendant à la constitution de l'Assemblée en comité secret afin de décider de ne pas publier tout ou partie du rapport.

En conséquence, celui-ci, imprimé sous le n° 1241, sera distribué.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 1153 relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.

M. Jacques Boyon, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale (rapport n° 1218) ;

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances (avis n° 1217) ;

M. Pierre Lequiller, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1266).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com